



COMMUNE DE SAVIGNY

Rapport de la Municipalité de Savigny au Conseil communal

02/2021

Gestion communale 2020

Réf. : 10.03.05

I:\1-ADMINISTRATION-GENERALE\10-AUTORITES\10.03-municipalite\10.03.05-rapport-gestion\2020\MUNICIPALITE\RAPPORT-GESTION_2020.docx

Savigny, le 7 avril 2021

TABLE DES MATIERES

1.	ADMINISTRATION GENERALE	12
1.1	Organisation des autorités	12
1.1.1	Législature.....	12
1.1.2	Systèmes électoraux.....	12
1.1.2.1	Conseil communal.....	12
1.1.2.2	Municipalité.....	12
1.2	Conseil communal.....	13
1.2.1	Composition (10.01.07).....	13
1.2.2	Bureau du Conseil communal (10.01.04).....	14
1.2.3	Commission de gestion pour l'exercice 2020 (10.01.08).....	15
1.2.4	Commission des finances au 31 décembre 2020 (10.01.08).....	15
1.2.5	Commission de recours en matière d'impôts au 31 décembre 2020 (10.01.08).....	15
1.2.6	Séances du Conseil communal (10.01.02).....	16
1.2.7	Communications de la Municipalité au Conseil communal.....	17
1.3	Municipalité.....	18
1.3.1	Dicastères de la Municipalité (10.03.10).....	18
1.3.2	Séances de la Municipalité (10.03.02).....	19
1.3.3	Activités de la Municipalité.....	19
1.3.4	Manifestations diverses (10.03.12).....	20
1.4	Personnel communal	20
1.4.1	Postes de travail (13.08.01).....	20
1.4.2	Personnel temporaire (13.08.02).....	21
1.4.3	Stages divers (13.08.02).....	22
1.4.4	Apprentissages (13.09).....	22
1.4.5	Formation professionnelle et sécurité du travail (13.02/10).....	22
1.5	Promotion de la commune	22
1.5.1	Service au public.....	22
1.5.2	Site internet et services en ligne de l'administration (14.01.07).....	23
1.5.3	Information au public (14.01.04-07).....	24
1.6	Administration	24
1.6.1	Statistique de la population (14.06.04).....	24
1.6.2	Naturalisations (11.05).....	25

1.6.2.1	Réglementation	25
1.6.2.2	Naturalisations ordinaires 2020.....	25
1.6.3	Gestion des documents et des archives (11.07)	25
1.6.3.1	Plan de classement des dossiers du greffe municipal	25
1.6.3.2	Archivage.....	25
1.6.3.3	Gestion électronique des documents et digitalisation	25
1.6.4	Conventions de collaboration (58.04/03 – 45.02.02)	26
1.6.5	Inspection de la préfecture (10.06.03)	26
1.7	Manifestations locales et relations extérieures	27
1.7.1	Nonagénaires (14.02.02)	27
1.7.2	Course des aînés (14.02.02)	27
1.7.3	Marché communal (14.02.02).....	27
1.7.4	Réception des nouveaux habitants (14.02.02)	27
1.7.5	Réception des jeunes citoyens (14.02.02).....	27
1.7.6	Sociétés locales (14.03/56.05).....	28
1.7.7	Lausanne Région (10.05)	29
1.7.8	Centre sportif de Malley (14.04.05).....	29
1.7.9	Association Lavaux Patrimoine mondial (LPm) (16.03).....	30
1.7.10	Amicale des Savigny de France et de Suisse (ASFS) (14.04.03).....	30
1.8	Transports publics	31
1.8.1	Participation communale aux coûts non couverts des lignes de trafic régional et assimilé (18.02.04).....	31
1.8.2	Cartes journalières CFF (18.02.05)	32
1.9	Economat, informatique, télécommunications	33
1.9.1	Economat, matériel de bureau et appareils divers (12.02/03).....	33
1.9.2	Informatique (19.02.03 – 19.03.02).....	33
1.9.3	Télécommunications (19.06).....	33
2.	FINANCES	34
2.1	Communales	34
2.1.1	Rapport des comptes (20.04)	34
2.1.2	Arrêté d'imposition (21.01).....	34
2.1.3	Plafond d'endettement – législature 2016-2021 (22.04).....	34
2.2	Relations Etat / communes – Péréquations	34
2.2.1	Décompte final 2019 (22.06).....	34
2.2.2	Eléments du décompte 2019	35

3.	DOMAINES ET BÂTIMENTS	36
3.1	Forêts.....	36
3.1.1	Généralités (32.01.02/05)	36
3.1.2	Plan de gestion des forêts communales 2020-2031 (32.01.04).....	36
3.2	Bâtiments et gérances	36
3.2.1	Agora (35.01 – 12.03).....	36
3.2.2	Ancien collège (35.01)	37
3.2.3	Ancienne gendarmerie (35.01)	38
3.2.4	Collège du Jorat (34.01 – 35.01).....	38
3.2.5	Complexe scolaire et salle de sport (35.01 – 36.01 – 43.05)	38
3.2.6	Etude énergétique (86.01)	39
3.2.7	Ferme et garage des Gavardes (35.01).....	40
3.2.8	Forum (35.01)	40
3.2.9	Hôtel-restaurant des Alpes (35.01).....	41
3.2.10	Maison de commune (34.01 – 35.01).....	41
3.2.11	Pavillon (35.01).....	42
3.2.12	Refuge de la Planie (35.01).....	42
3.2.13	Vestiaires et terrain de football de Saint-Amour (35.01)	42
3.2.14	Villa des maîtres (35.01).....	42
3.2.15	Contrôle des citernes des bâtiments communaux (42.07.02).....	42
3.2.16	Contrôle des installations électriques (35.01 – 43.03)	42
3.2.17	Déprédations aux bâtiments (35.01 – 43.02)	43
3.2.18	Equipements et matériel du service de la conciergerie (41.05).....	43
4.	TRAVAUX PUBLICS / ENVIRONNEMENT / URBANISME.....	44
4.1	Urbanisme, architecture, environnement	44
4.1.1	Généralités, réglementation (42.01)	44
4.1.2	Système de gestion des zones d'activités (SGZA) (42.03)	44
4.1.3	Plans d'aménagement communaux (42.04.01)	45
4.1.3.1	Plan directeur communal (PDCom).....	45
4.1.3.2	Réaménagement de la zone du centre de Savigny	45
4.1.3.3	Coop : implantation d'un magasin provisoire et construction d'un parking (43.05)	45
4.1.3.4	Déplacement des installations sportives du Complexe scolaire (36.01).....	46
4.1.3.5	Aménagement des espaces publics du centre (43.02).....	46
4.1.4	Planification régionale des parkings d'échange de voitures (P+R) et de vélos (B+R) (43.05).....	46
4.1.4.1	Objectifs de la planification régionale.....	46

4.1.4.2	Périmètre de la planification régionale	47
4.1.4.3	Organisation	47
4.1.4.4	Financement.....	48
4.1.4.5	Planning.....	48
4.1.5	Police des constructions (42.05.02).....	49
4.1.5.1	Statistique des permis de construire délivrés.....	49
4.1.5.2	Annonces préalables obligatoires de travaux, non assujetties à autorisation	49
4.1.6	Plan de classement des arbres du 9 janvier 2001 (42.08.01)	49
4.2	Routes – Voirie	50
4.2.1	Réseau routier et places (43.03/08 – 82.05)	50
4.2.1.1	Entretien 2020	50
4.2.1.2	Signalisation et marquage routiers.....	50
4.2.1.3	Eclairage public	50
4.2.1.4	Déneigement	51
4.2.2	Accidents de la circulation (61.09).....	51
4.2.3	Véhicules et machines du service de la voirie (41.05.01/02).....	51
4.2.4	Aménagements routiers (43.02/03)	52
4.2.4.1	Etude de l'entretien du réseau routier : plan quinquennal 2020-2024	52
4.2.4.2	Carrefour des Alpes : réfection de la chaussée et assainissement	52
4.2.4.3	Traversée de la localité de Mollie-Margot	52
4.2.4.4	Route des Miguettes	52
4.2.4.5	Carrefour de la Claie-aux-Moines	53
4.2.5	Route de Lutry (43.03).....	54
4.3	Parcs et promenades / cimetière	55
4.3.1	Entretien des espaces verts (36.01 – 44.01).....	55
4.3.2	Places de jeux (44.01)	55
4.3.3	Cimetière (44.02)	56
4.4	Gestion des déchets	56
4.4.1	Ramassage et collecte (45.02.01)	56
4.4.2	Quantités de déchets collectés (45.02.02 – 45.03)	57
4.4.3	Déchetterie des Gavardes (45.04).....	57
4.4.3.1	Exploitation	57
4.4.3.2	Affectation des locaux et du site.....	58
4.4.4	Réglementation sur la gestion des déchets (21.08.05 – 45.01)	58
4.4.4.1	Taxes.....	58
4.4.4.2	Contrôle	59

4.5	Assainissement	59
4.5.1	Station d'épuration (STEP) de Pra Charbon (46.01 – 46.03)	59
4.5.1.1	Généralités	59
4.5.1.2	Bassins	59
4.5.1.3	Centrifugeuse	60
4.5.1.4	Dégrilleur	60
4.5.1.5	Local des surpresseurs	61
4.5.1.6	Autres travaux d'entretien	62
4.5.1.7	Optimisation énergétique	62
4.5.1.8	Taxe fédérale supplémentaire	63
4.5.2	Etat et entretien du réseau (46.02)	63
4.5.3	Renouvellement de canalisations et d'infrastructures (46.02)	63
4.5.4	Extension du réseau (46.02)	63
4.5.4.1	Assainissement du quartier de Tantérine et de la Cabuse	63
4.5.5	Installations particulières d'épuration (46.04.01)	63
4.6	Entretien des cours d'eau et fontaines	64
4.6.1	Ruisseau de La Lutrive (47.02)	64
4.6.2	Fontaines	64
5.	FORMATION / JEUNESSE / CULTURE / EGLISE	65
5.1	Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ)	65
5.1.1	Organes 2020 de l'ASIJ (52.04)	65
5.1.1.1	Conseil intercommunal	65
5.1.1.2	Comité de direction	66
5.1.2	Activités 2020 du Conseil intercommunal	66
5.1.2.1	Séances	66
5.1.2.2	Objets traités	67
5.1.3	Récapitulation des comptes et budgets de fonctionnement	67
5.2	Bibliothèque de Savigny-Forel (56.04)	68
5.3	Association du passeport vacances d'Oron-Jorat (57.05)	68
5.4	Cultes	68
5.4.1	Statistiques (14.06.05)	68
5.4.2	Paroisse de Savigny-Forel (Lavaux) (58.02)	68
5.4.3	Paroisse catholique de Saint-Etienne (58.03)	69
5.4.4	Communauté Israélite de Lausanne et du Canton de Vaud (58.04)	70
6.	POLICE / DÉFENSE INCENDIE / PROTECTION CIVILE	71

6.1	Police	71
6.1.1	Association Sécurité Est Lausannois (ASEL) (61.01).....	71
6.1.1.1	Conseil intercommunal.....	71
6.1.1.2	Comité de direction	72
6.1.1.3	Pandémie Covid-19.....	73
6.1.1.4	Divers	73
6.1.2	Activités de la Police Est Lausannois (61.08-10).....	74
6.1.2.1	Interventions à Savigny	74
6.1.2.2	Contrôles de vitesse à Savigny.....	74
6.1.2.3	Prévention	75
6.1.3	Défenses publiques (61.10).....	76
6.1.4	Police des chiens (62.03.12).....	76
6.1.5	Police du commerce et des manifestations	77
6.1.5.1	Liste des commerces et établissements publics au bénéfice d'une licence au 31 décembre 2020 (67.04).....	77
6.1.5.2	Autorisations communales (14.02.03 – 21.08.01 – 43.09 – 67.06).....	77
6.2	Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Cœur de Lavaux	78
6.2.1	Collaboration (65.01/02).....	78
6.2.2	Missions et organigramme.....	78
6.2.3	Locaux.....	79
6.2.4	Activités et interventions (65.07).....	79
6.2.5	Coûts	79
6.3	Protection civile	79
6.3.1	Organisation régionale de protection civile (ORPC) de Lavaux-Oron (66.02).....	79
6.3.1.1	Composition 2020 des organes de l'Association ORPC de Lavaux-Oron.....	79
6.3.1.2	Objets traités par le Conseil intercommunal	80
6.3.1.3	Activités et interventions.....	80
6.3.1.4	Coûts	81
7.	AFFAIRES SOCIALES	82
7.1	Action sociale / Aide sociale	82
7.1.1	Cohésion sociale (anciennement facture sociale) (70.02).....	82
7.1.2	Association régionale pour l'action sociale (ARAS) (71.05)	82
7.2	Santé publique	83
7.2.1	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) (73.03)	83
7.2.2	Aide et soins à domicile (73.03).....	83
7.2.3	Pandémie du Coronavirus (Covid-19) (73.04).....	83

7.2.3.1	Gestion de la pandémie par les autorités.....	83
7.2.3.2	Mesures communales spécifiques	84
7.2.4	Plan canicule (73.04).....	85
7.3	Exécution forcée d'expulsion (74.03).....	85
7.4	Registre des entreprises (75.03).....	85
7.5	Association Accueil Petite Enfance Réseau d'Oron (APERO)	85
7.5.1	Communes membres (76.02).....	85
7.5.2	Organes 2020	86
7.5.2.1	Assemblée générale.....	86
7.5.2.2	Comité directeur	86
7.5.3	Activités 2020.....	86
7.5.4	Récapitulation des comptes et budgets de fonctionnement	86
8.	SERVICE DES EAUX.....	87
8.1.1	Approvisionnement en eau potable (81.04.01/02 – 81.06.01).....	87
8.1.1.1	Production d'eau.....	87
8.1.1.2	Analyse des résultats des comptages 2020.....	89
8.1.1.3	Développement de la production d'eau de boisson	90
8.1.2	Qualité de l'eau (81.07.01/02).....	90
8.1.3	Plan directeur communal de la distribution de l'eau (PDDE) du 26 mars 2001 (81.02).....	91
8.1.3.1	Généralités	91
8.1.3.2	Définition.....	91
8.1.3.3	Contenu	91
8.1.3.4	Propositions du PDDE et bilan.....	92
8.1.4	Etat et entretien du réseau (81.04.02 – 81.05.01/04).....	92
8.1.4.1	Fuites.....	92
8.1.4.2	Compteurs	92
8.1.4.3	Bornes hydrantes	93
8.1.4.4	Captages	93
8.1.4.5	Pompages	94
8.1.5	Renouvellement de conduites et d'infrastructures (43.02 – 81.05.01).....	94
8.1.5.1	Traversée de la localité de Mollie-Margot (43.02).....	94
8.1.5.2	Travaux divers (81.05.01)	95
8.1.6	Réservoirs (81.05.03).....	95
8.1.6.1	Réservoir de l'Erbenaz	95
8.1.6.2	Réservoir des Planches	96

8.1.7	Extension du réseau (81.05.02).....	97
8.1.8	Matériel, machines et véhicule du service des eaux (41.05 – 81.05.01).....	97
9.	CONCLUSION.....	98

ANNEXES

1. Liste des postes de travail au 31 décembre 2020
2. Rapport d'activités 2020 du garde forestier
3. Rapport d'activités 2020 de la Bibliothèque de Savigny-Forel
4. Tableau des comptages d'eau de 2015 à 2020
5. Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2020
6. Tableau récapitulatif des fuites 2020

Savigny, le 7 avril 2021

Au Conseil communal
de Savigny

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE GESTION COMMUNALE 2020

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et du Règlement du 1^{er} février 2016 du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion durant l'année 2020.

Ce document est destiné à apporter une information générale et synthétique, mais néanmoins systématique de l'activité municipale pendant l'année écoulée. Il est complété par le rapport de la Commission de gestion.

L'organisation du présent rapport de gestion est coordonnée avec le plan de classement des dossiers de l'administration du 1^{er} janvier 2019.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Organisation des autorités

1.1.1 Législature

En application de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (articles 144 alinéa 1 et 148 alinéa 1) et de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (article 81 alinéa 1), la durée des législatures est de 5 ans ; elle s'étend de juillet à juin.

Les élections générales des autorités communales pour la législature 2016-2021 ont eu lieu le 28 février 2016.

1.1.2 Systèmes électoraux

1.1.2.1 Conseil communal

Le 14 septembre 2011, le peuple vaudois a accepté l'initiative parlementaire constitutionnelle demandant une modification de l'article 144 alinéa 3 de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003, visant à imposer l'élection des conseils communaux selon le système proportionnel dans les communes de 3'000 habitants et plus.

Cette disposition a été appliquée pour la première fois lors des élections générales du 28 février 2016.

1.1.2.2 Municipalité

Les membres de la Municipalité sont élus selon le système majoritaire à deux tours, sans changement.

1.2 Conseil communal

1.2.1 Composition (10.01.07)

Le Conseil communal, composé de 60 membres, était constitué des 60 conseillers suivants au 31 décembre 2020, répartis dans 4 groupes politiques :

Groupe	Nom et prénom
Les Vert.e.s	Antoine Eichelberger
Les Vert.e.s	Lara Graz
Les Vert.e.s	Daniel Guggisberg
Les Vert.e.s	Bertrand Hochet
Les Vert.e.s	Sandra Klinke
Les Vert.e.s	Aurélie Masciulli
Les Vert.e.s	Josée Martin
Les Vert.e.s	Catherine Rollandin
Les Vert.e.s	Norbert Sprenger
Les Vert.e.s	Peter Weier
PS	Jeanette Carr Klappert
PS	David Chassot
PS	Maria del Carmen Décombaz
PS	Nicole Félix
PS	Stefan Giardiello
PS	Philippe Grosfillier
PS	Boris Hornemann
PS	Stéphane Kay
PS	Marie Claude Meriem
PS	Alain Perreten
PS	Béatrice Posse
PS	Fabrice Portmann
PS	Laurence Wuarchoz
UDC	Steve Cosandey
UDC	Jacques Cornut
UDC	Patrick Glauser
UDC	André Mennet
UDC	Boris Müller
UDC	Isabelle Müller
UDC	Maud Müller

Groupe	Nom et prénom
PLR	Christian Aeschlimann
PLR	Robert Ballif
PLR	Pascal Beaujouan
PLR	Philippe Berthoud
PLR	Ralph Brühlmann
PLR	Fritz Burri
PLR	Marc Cornut
PLR	Alexandre Dubas
PLR	Pierre Félix Duvoisin
PLR	Gilles Goutte
PLR	Ruth Guggiari
PLR	Anne-Marie Guignard
PLR	Brian Hick
PLR	Claude Lavanchy
PLR	Gérard Lavanchy
PLR	Laurence Libal
PLR	Michal Libal
PLR	Philippe Matter
PLR	Alexandre Monod
PLR	Claude-Olivier Pasche
PLR	André Peissard
PLR	Bernard Pouly
PLR	Nicolas Reymond
PLR	Daniel Rossier
PLR	Jean-Jacques Schumacher
PLR	Moira Simanis
PLR	Viesturs Simanis
PLR	Berthe Vaney
PLR	Thierry Verreyt
PLR	Jean-Pierre Werly

1.2.2 Bureau du Conseil communal (10.01.04)

- **Jusqu'au 30 juin 2020**

Présidente	Maud Müller	UDC
1 ^{er} Vice-président	Christian Aeschlimann	PLR
2 ^{ème} Vice-président	Stéphane Kay	PS
Scrutateurs	Antoine Eichelberger	Les Vert·e·s
	Isabelle Müller	UDC
Scrutatrices suppléantes	Nicole Félix	PS
	Ruth Guggiari	PLR
Secrétaire	Martine Marro	Hors conseil
Secrétaire suppléante	Laurence Libal	PLR

- **Dès le 1^{er} juillet 2020**

Président	Christian Aeschlimann	PLR
1 ^{er} Vice-président	Stéphane Kay	PS
2 ^{ème} Vice-président	Antoine Eichelberger	Les Vert·e·s
Scrutatrices	Nicole Félix	PS
	Ruth Guggiari	PLR
Scrutateurs suppléants	Aurélie Masciulli	Les Vert·e·s
	Boris Müller	UDC
Secrétaire	Martine Marro	Hors conseil
Secrétaire suppléante	Laurence Libal	PLR

1.2.3 Commission de gestion pour l'exercice 2020 (10.01.08)

Président	Peter Weier	Les Vert·e·s
Membres	Marc Cornut	PLR
	Bertrand Hochet	Les Vert·e·s
	Maud Müller	UDC
	Fabrice Portmann	PS
	Moira Simanis	PLR
	Thierry Verreyt	PLR
Suppléants	Michal Libal	PLR
	Josée Martin	Les Vert·e·s

1.2.4 Commission des finances au 31 décembre 2020 (10.01.08)

Président	Bernard Pouly	PLR
Membres	Philippe Berthoud	PLR
	Philippe Grosfillier	PS
	Brian Hick	PLR
	Philippe Matter	PLR
	Alain Perreten	PS
	Catherine Rollandin	Les Vert·e·s

1.2.5 Commission de recours en matière d'impôts au 31 décembre 2020 (10.01.08)

Président	Nicolas Reymond	PLR
Membres	Peter Weier	Les Vert·e·s
	Laurence Wuarchoz	PS
Suppléant	Boris Müller	UDC

1.2.6 Séances du Conseil communal (10.01.02)

Mme Maud Müller, Présidente, puis M. Christian Aeschlimann, Président dès le 1^{er} juillet 2020, ont dirigé les débats de quatre séances, au cours desquelles le Conseil communal a traité les objets suivants :

N°	OBJETS	DATES
01/2020	Renouvellement d'un emprunt à terme fixe	02.03.2020
02/2020	Demande de crédit pour le remplacement de l'équipement de la cuisine du Forum	02.03.2020
03/2020	Rapport de gestion 2019	22.06.2020
04/2020	Comptes 2019	22.06.2020
05/2020	Demande de crédit pour la démolition de la ferme des Gavardes (ECA n° 413), la construction d'un hangar froid et l'aménagement de locaux de services dans le garage de la déchetterie (ECA n° 1727)	22.06.2020
06/2020	Cautionnement conjoint des Communes de Savigny et Forel (Lavaux) pour l'obtention d'un emprunt bancaire en faveur du Tennis-Club de Forel-Savigny	22.06.2020
07/2020	Demande de crédit pour la mise en conformité et la reconstruction du réservoir des Planches	05.10.2020
08/2020	Demande de crédit pour l'assainissement du quartier de Tantérine	05.10.2020
09/2019	Budget 2021	07.12.2020
10/2020	Demande de crédit pour l'achat et la rénovation intérieure de l'hôtel-restaurant des Alpes, route d'Oron 1	05.10.2020
2020	Plan financier et inventaire des travaux et équipements (années 2021-2025) – 27 ^{ème} rapport	07.12.2020

1.2.7 Communications de la Municipalité au Conseil communal

Durant l'année 2020, la Municipalité a adressé des communications au Conseil communal, notamment sur les sujets suivants :

- Approbation du plan d'affectation « Village Centre » et son règlement par le Département du territoire et de l'environnement en date du 9 janvier 2020.
- Fixation du nombre de Municipaux et de Conseillers communaux pour la législature 2021-2026.
- Location d'un emplacement de la déchetterie des Gavardes à Texaid.
- Fermeture de la salle des sociétés de l'Ancien collège au public associatif pour les besoins de l'Association accueil petite enfance réseau d'Oron (APERRO).
- Travaux sur le réseau routier, notamment : traversée routière de Mollie-Margot, mise en place de feux à l'essai au carrefour de la Claie-aux-Moines et au débouché de la route de la Séresse.
- Manifestations officielles annulées en raison de la pandémie Covid-19.
- Elections communales du 7 mars 2021 et cérémonie d'assermentation fixée au 23 juin 2021.
- Suivi de la procédure cantonale en cours pour l'implantation d'antennes 5G.
- Travaux de démolition de la ferme des Gavardes et construction d'un hangar, ainsi qu'aménagement de locaux dans le garage.
- Travaux de remplacement de l'équipement de la cuisine du Forum.
- Activités de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ), notamment l'appel d'offres du renouvellement du contrat des transports scolaires.
- Activités du réseau de l'Association accueil petite enfance région d'Oron (APERRO).
- Hôtel-restaurant des Alpes : aboutissement de la demande de référendum populaire.
- Les mutations de personnel.

1.3 Municipalité

1.3.1 Dicastères de la Municipalité (10.03.10)

Présidente	Chantal Weidmann Yenny
Vice-président	Louis Pipoz (jusqu'au 18 mars 2020) Jean-Claude Rochat (dès le 19 mars 2020)
Administration générale	Chantal Weidmann Yenny
Relations publiques	Suppléant : Gilbert Regamey
Urbanisme	
Police des constructions	
Bibliothèque, culture	
Paroisses	
Travaux	Gilbert Regamey
Routes, voirie	Suppléante : Chantal Weidmann Yenny
Déchets	
Domaines	
Forêts, espaces verts	
Bâtiments, énergie	Daniel Métraux
Défense incendie (SDIS)	Suppléant : Jean-Claude Rochat
Protection civile	
Sports, jeunesse	
Finances	Louis Pipoz
Ecoles	Suppléants : Chantal Weidmann Yenny et Jean-Claude Rochat
Accueil enfance	
Sécurité sociale	
Epuration	Jean-Claude Rochat
Eau potable	Suppléant : Daniel Métraux
Services industriels	
Police	
Secrétaire municipale	Isabelle Schori
Boursier communal	Bertrand Pasche

1.3.2 Séances de la Municipalité (10.03.02)

Le mardi matin est en principe le jour réservé pour la séance ordinaire de la Municipalité. Elle a siégé à 48 reprises en 2020, traitant 963 objets.

1.3.3 Activités de la Municipalité

En 2020, l'attention de la Municipalité a été principalement retenue par :

- Pandémie du Coronavirus (Covid-19) : mise en œuvre des mesures de protection de la population, gestion des activités communales et leur adaptation constante.
- Etude du réaménagement de la zone du centre du village : place du Forum, entrée ouest du village (RC 701-B-P).
- Etude des variantes d'implantation d'un magasin provisoire de Coop.
- Aménagement d'un parking sur le site nord du Complexe scolaire et déplacement des installations sportives.
- Etude de planification régionale de parkings d'échange des voitures et des vélos.
- Etude du réaménagement du carrefour de la Claie-aux-Moines et du débouché de la route de la Séresse, avec mise en place d'une solution à l'essai jusqu'en août 2021.
- Réfection de la traversée de la localité de Mollie-Margot, le remplacement de la conduite d'eau potable et l'assainissement des eaux claires.
- Etude pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier à la route des Miguettes.
- Forum : remplacement de l'équipement de la cuisine.
- Ferme et garage des Gavardes : démolition de la ferme et construction d'un hangar ; aménagement de locaux de services dans le garage.
- Hôtel-restaurant des Alpes : achat.
- Assainissement du quartier de Tantérine et de la Cabuse.
- Réservoir des Planches : mise en conformité et reconstruction.
- Réservoir de l'Erbenaz : poursuite de l'étude de mise en conformité.
- Poursuite de l'étude d'évaluation des ressources en eaux souterraines.
- Mise en place d'une application de gestion digitalisée des séances de la Municipalité.
- Evolution et planification des finances communales.
- Plusieurs procédures judiciaires de police des constructions.
- Plusieurs recrutements dans tous les services communaux.

1.3.4 Manifestations diverses (10.03.12)

Les autorités locales sont toujours très sollicitées pour participer à de nombreuses manifestations ; dans la mesure du possible, la Municipalité répond positivement.

Les manifestations significatives sont évoquées sous chiffre 1.7 ci-après.

Durant cette année 2020, la plupart d'entre elles ont cependant été annulées en raison de la pandémie Covid-19.

1.4 Personnel communal

1.4.1 Postes de travail (13.08.01)

La liste des postes de travail au 31 décembre 2020 est jointe en annexe¹.

Les mutations et recrutements 2020 ont été les suivants (services dans l'ordre alphabétique) :

- Greffe municipal
 - 31 août 2020 : Mme Florence Pasche, secrétaire à 65%, a quitté sa fonction.
 - 1^{er} octobre 2020 : Mme Isabelle Goyi a pris ses fonctions en qualité de secrétaire à 70%, puis à 80% dès le 1^{er} janvier 2021, en remplacement de Mme Florence Pasche.
 - 31 octobre 2020 : Mme Isabelle Jufer, réceptionniste et responsable des locations de salles à 60%, a quitté sa fonction.
 - 1^{er} octobre 2020 : Mme Lizbett Décombaz a pris ses fonctions en qualité de réceptionniste et responsable des locations de salles à 50%, en remplacement de Mme Isabelle Jufer. Elle a cependant choisi de quitter notre service durant son temps d'essai, pour le 31 octobre 2020.
 - 27 octobre 2020 : Mme Françoise Kupferschmid a pris ses fonctions en qualité de réceptionniste et responsable des locations de salles à 50%, en remplacement de Mme Lizbett Décombaz.
- Office de la population
 - 1^{er} octobre 2020 : Le taux d'activité de Mme Laurence Libal, préposée, a été diminué de 80% à 70%, suite à la diminution des horaires d'ouverture au public de l'administration communale.
- Service de la conciergerie
 - 30 avril 2020 : M. Carlos Camilo Romao a fait valoir son droit à une retraite anticipée pour retourner dans son pays, le Portugal.
 - 1^{er} juillet 2020 : M. Patrick Thonney a pris ses fonctions en qualité de concierge, en remplacement de M. Carlos Camilo Romao.

¹ Liste des postes de travail au 31 décembre 2020

- Service des eaux
 - 31 mai 2020 : M. Cédric Schaer, responsable du service, a quitté sa fonction.
 - 1^{er} mai 2020 : M. Daniel Ganière, ouvrier au service de la voirie, a été nommé pour remplacer M. Cédric Schaer en qualité de responsable du service.
- Service de la voirie
 - 31 décembre 2019 : M. Patrick Nessi, responsable des espaces verts, a quitté sa fonction.
 - 1^{er} juillet 2020 : M. Michael Gutmann a pris ses fonctions en qualité de responsable des espaces verts, en remplacement de M. Patrick Nessi.
 - 1^{er} août 2020 : M. Sébastien Anken a pris ses fonctions en qualité d'ouvrier, en remplacement de M. Daniel Ganière, engagé au service des eaux.

1.4.2 Personnel temporaire (13.08.02)

- Bibliothèque
 - M. Luca Tharin, gymnasien, a poursuivi son activité accessoire d'environ 1 heure/semaine, à titre de renfort pour le rangement et l'archivage (déplacement, transport) des livres.
- Bureau technique
 - Mme Isabelle Lucas Sauterel a effectué une mission temporaire à environ 45% du 6 juillet au 22 décembre 2020, en remplacement partiel d'un collaborateur en arrêt de travail.
- Greffe municipal
 - Mme Isabelle Despland a effectué une mission temporaire à environ 20% du 19 août au 9 octobre 2020, dans l'attente de l'engagement d'une secrétaire.
- Service des eaux
 - Location des services ponctuels d'une entreprise spécialisée dans le domaine de l'eau potable, en remplacement partiel d'un collaborateur en arrêt de travail.
 - Location des services ponctuels d'une entreprise spécialisée dans le domaine de l'eau usée et station d'épuration, en remplacement partiel d'un collaborateur en arrêt de travail.
- Service de la voirie
 - M. Joaquim Llaca a effectué une mission temporaire du 20 janvier au 28 février 2020, dans l'attente de l'engagement d'un responsable des espaces verts.
 - Location des services d'un collaborateur d'une entreprise de paysagiste de la région du 2 juin au 31 juillet 2020, en appui au service des espaces verts.

1.4.3 Stages divers (13.08.02)

- Déchetterie des Gavardes
 - M. Munib Mehmedovic a effectué un stage d'observation du 1^{er} au 5 septembre 2020, organisé par la société Ingeus SA.
 - M. Mike Zingg effectue un stage d'observation du 14 décembre 2020 au 20 mars 2021, organisé par l'Office de l'assurance-invalidité.
- Service de la conciergerie
 - M. Tomas Lopez Ribes a effectué un stage de réinsertion du 2 au 27 septembre 2020, organisé par la Fondation IPT (Intégration pour tous).
- Service de la voirie
 - Mme Claudine Ramseier a effectué un stage de réinsertion du 13 au 31 janvier 2020, organisé par la Fondation IPT (Intégration pour tous).
 - M. Sadat Fazliu a effectué un stage de réinsertion du 2 au 6 mars 2020, organisé par la Fondation IPT (Intégration pour tous).

1.4.4 Apprentissages (13.09)

- Rappel : dès la rentrée scolaire 2015-2016, nos autorisations de former des apprentis de commerce et des agents d'exploitation sont échues et en l'état, nous ne remplissons plus les conditions de leur renouvellement.
- Au vu de la taille de notre entreprise (peu de personnel à plein temps) et des exigences incombant aux maîtres d'apprentissage, nous ne sommes pas aptes à fournir l'encadrement et la formation appropriés d'apprentis.

C'est la raison pour laquelle nous privilégions l'accueil d'adultes, qui est plus en adéquation avec le potentiel de notre structure et qui répond aussi à un besoin de la société.

1.4.5 Formation professionnelle et sécurité du travail (13.02/10)

Plusieurs collaborateurs ont suivi des cours de formation continue et de mise à niveau, dans différents domaines.

1.5 Promotion de la commune

1.5.1 Service au public

Le service de l'administration générale comprend les offices suivants :

- Secrétariat municipal
- Greffe municipal
- Bourse communale

- Bureau technique
- Office de la population
- Registre civique
- Location des salles

Ces offices sont en contact permanent avec les citoyens et leur rendent les services nécessaires.

La pandémie Covid-19, mais aussi notre projet en cours de déploiement des outils de communication et de digitalisation des prestations, nous ont conduits à réduire l'horaire officiel d'ouverture de l'administration ; dès le 1^{er} octobre 2020, l'administration communale est fermée le jeudi matin, tandis que l'horaire prolongé jusqu'à 19h00 ce jour-là est maintenu.

Les services restent cependant à disposition des interlocuteurs par téléphone, par mail et sur rendez-vous. Nous considérons que cette organisation permet d'optimiser nos ressources, tout en conservant la qualité de nos services.

1.5.2 Site internet et services en ligne de l'administration (14.01.07)

- Le site internet de la commune est intensément fréquenté et fournit les informations de base utiles à tout un chacun, ainsi que divers services en ligne.
- Les services en ligne, disponibles sur le site de la commune, sont les suivants :
 - Annonce d'arrivée dans la commune
 - Annonce de départ de la commune
 - Changement d'adresse
 - Réservation de 3 cartes journalières CFF
 - Calendrier d'occupation du Forum : mis en service en 2020
 - Calendrier d'occupation du refuge de la Planie
 - Inscription des chiens
 - Demande d'attestations de domicile, de séjour, de légitimation (résidence secondaire) et de départ
 - Demande de renseignements sur l'état civil, la date de naissance, l'adresse, les dates d'arrivée et de départ, le précédent lieu de séjour et la destination d'une personne adulte nommément désignée, à la condition qu'une preuve d'intérêt (motif de la demande) soit spécifiée dans le formulaire
- Afin de répondre aux besoins de nos services et du public, nous disposons d'un guichet cartographique.

Cet outil permet de visualiser des données géographiques sous forme de cartes interactives et d'obtenir, en tout temps, des informations (à caractère public) afférant au territoire communal, telles que :

- Numéro des parcelles du registre foncier
- Surface des parcelles

- Type de couverture du sol (jardin, forêt, etc.)
- Genre de parcelles (privée, domaine public, etc.)
- Numéro ECA des bâtiments
- Adresse des bâtiments
- Genre de bâtiments (habitation, commercial, etc.)
- Zones d'affectation

En outre, il offre aussi les possibilités de :

- Imprimer des extraits de carte au format A4 ou A3, selon diverses options (résolution, orientation, ajout d'un titre ou d'une note, impression ou non du résultat d'une requête)
- Mesurer des surfaces ou des distances
- Compléter un extrait de carte par des lignes, des points, des rectangles ou des polygones et de leur attacher des étiquettes personnalisées

1.5.3 Information au public (14.01.04-07)

- Nos supports d'information au public sont les suivants :
 - Presse : Le Courrier, 24 Heures et Feuille des avis officiels (FAO)
 - Journal communal : Le Savignolan
 - Site internet communal
 - Bulletin mensuel résultant de la Loi du 24 septembre 2002 sur l'information (LInfo), publié sur le site internet communal et affiché aux piliers publics
 - Piliers publics
- Journal Le Courrier :

Notre commune collabore avec ce journal, dans lequel elle publie les avis d'enquêtes publiques, les ouvertures du bureau de vote et des offres d'emploi.

Au cours de sa séance du 7 décembre 2020, le Conseil communal a accepté d'amender le budget 2021, de façon à ce que la commune finance à nouveau l'abonnement de tous les ménages au journal dès le 1^{er} janvier 2021.

1.6 Administration

1.6.1 Statistique de la population (14.06.04)

Au 31 décembre 2020, la population de notre commune comptait 3'348 habitants, soit une diminution de 11 habitants par rapport à 2019.

Elle se compose de 2'618 suisses et 730 étrangers.

1.6.2 Naturalisations (11.05)

1.6.2.1 Réglementation

Le 19 décembre 2017, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois (LDCV – BLV 141.11).

En l'absence d'un référendum, le Conseil d'Etat a adopté, en date du 21 mars 2018, le Règlement d'application de la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois (RLDCV – BLV 141.11.1).

Les demandes de naturalisation déposées avant le 1^{er} janvier 2018 ont été traitées conformément aux dispositions de l'ancien droit jusqu'à ce que la décision finale sur l'admission ou le refus de la demande soit prononcée.

1.6.2.2 Naturalisations ordinaires 2020

- En 2020, nous avons accordé les bourgeoisies suivantes (article 33 alinéa 4 LDCV) :
 - 16.03.2020 : Alexa Perrin, originaire de France
 - 23.09.2020 : Massimiliano Rabbi, originaire d'Italie
 - 28.09.2020 : Eliseu Gomes de Lima, originaire du Brésil
 - 30.11.2020 : Irene Joosten, originaire d'Espagne
 - 21.12.2020 : Sabine Gentieu, originaire de France

- 6 demandes de naturalisation ont abouti au 31 décembre 2020.

1.6.3 Gestion des documents et des archives (11.07)

1.6.3.1 Plan de classement des dossiers du greffe municipal

Le nouveau plan de classement « Type plan comptable vaudois », élaboré en 2018 avec les adaptations nécessaires aux spécificités de notre commune, a été formellement mis en exploitation dès le 1^{er} janvier 2019 (voir rapport de gestion 2018, chiffre 3.1.6).

Il nous donne entière satisfaction.

1.6.3.2 Archivage

- En 2020, nous avons attribué un nouveau mandat à la même société d'archivistes (de 2018) pour poursuivre le traitement des dossiers de 1998 à 2018.
- Les dossiers archivés ont été portés à l'inventaire, à notre entière satisfaction.
- Les travaux se poursuivront en 2021.

1.6.3.3 Gestion électronique des documents et digitalisation

- En 2019, nous avons esquissé l'objectif de mettre en place une gestion électronique des documents et des séances de la Municipalité à l'horizon de la législature 2021-2026.

La réflexion sur le choix des outils a été amorcée en fin d'année 2019 et s'est poursuivie en 2020. Elle nous a permis d'évaluer la coordination à prévoir entre les outils et la charge de travail induite par ces changements.

- En 2020, nous avons validé l'acquisition d'une application dénommée « eSéances » pour la gestion des séances de la Municipalité. Elle est utilisée par de nombreuses communes suisses, ainsi que de notre région.

Le formatage de cette application en collaboration avec le fournisseur a nécessité une nouvelle conceptualisation de nos processus de réalisation des tâches, avant tout au sein du greffe municipal ; un important travail a été fourni à cet effet.

- L'application test a été mise en service à la séance de Municipalité du 26 octobre 2020 ; elle donne entière satisfaction aux membres de l'exécutif qui peuvent ainsi travailler à distance, mais également disposer d'une vision de l'ensemble des documents traités à une séance.

L'application a été mise en production définitive pour la séance de Municipalité du 1^{er} mars 2021.

- Le choix de l'outil de gestion électronique sera analysé plus avant, en relation avec l'exploitation de l'application « eSéances », afin d'atteindre la meilleure cohérence possible et surtout d'éviter les redondances.

1.6.4 Conventions de collaboration (58.04/03 – 45.02.02)

- 18 mai 2020

Nous avons adhéré à la convention de subvention de la Communauté Israélite de Lausanne et du Canton de Vaud pour la période 2020-2024.

Les conditions nous imposant cette adhésion sont explicitées plus avant sous chiffre 5.4.4 ci-après.

- 24 septembre 2020

Nous avons ratifié la révision de la convention de 2003, réglant la répartition des frais d'exploitation de la Paroisse catholique de St-Etienne entre les Communes d'Epalinges, Lausanne et Savigny, avec effet au 1^{er} janvier 2020.

De plus amples informations sont fournies sous chiffre 5.4.3 ci-après.

- 30 septembre 2020

Nous avons ratifié la mise à jour de la convention-cadre de 2013 relative à la gestion du système de taxe au sac, consistant à intégrer trois périmètres qui ont rejoint le concept régional dans l'intervalle.

1.6.5 Inspection de la préfecture (10.06.03)

M. Daniel Flotron, Préfet, a procédé à la visite de notre commune le 2 novembre 2020 ; il a constaté que les documents contrôlés étaient complets et correctement tenus.

1.7 Manifestations locales et relations extérieures

1.7.1 Nonagénaires (14.02.02)

Ont eu 90 ans en 2020 :

Ruth Sterzing05.01.1930

Marianne Delessert23.01.1930

Susy Dénéreaz24.02.1930

Patricia Fildes06.04.1930

Eva Décombaz12.04.1930

Roger Baghassarian02.07.1930

Marie-Louise Bron13.08.1930

Sylvie Lovis05.10.1930

En raison de la pandémie Covid-19, la Municipalité n'a malheureusement pas pu convier les jubilaires à un repas commun.

Cependant, elle leur a quand même rendu hommage en leur livrant à domicile un carton de vin, un bouquet de fleurs, ainsi que des douceurs.

1.7.2 Course des aînés (14.02.02)

En raison de la pandémie Covid-19, la Municipalité n'a pas pu organiser sa traditionnelle course des aînés, réunissant les citoyens bénéficiaires de l'AVS à une excursion estivale d'une journée.

1.7.3 Marché communal (14.02.02)

En raison de la pandémie Covid-19, notre traditionnel marché villageois du 1^{er} samedi du mois de septembre a dû être annulé.

1.7.4 Réception des nouveaux habitants (14.02.02)

En 2019, nous n'avons pas organisé de rencontre avec les nouveaux habitants, car au vu du faible taux de participation pour l'édition 2018, nous avons décidé de procéder sur le même principe que pour les jeunes citoyens, en regroupant deux années.

En 2020, nous avons cependant dû renoncer à tenir cet évènement en raison de la pandémie Covid-19.

1.7.5 Réception des jeunes citoyens (14.02.02)

Une réception a été organisée le 14 novembre 2019 pour les jeunes citoyens 2018 et 2019.

La prochaine édition est prévue en 2021, si les conditions sanitaires le permettent.

1.7.6 Sociétés locales (14.03/56.05)

Les sociétés locales sont nombreuses dans notre commune ; elles rythment les activités sportives, culturelles et sociales tout au long de l'année et nous tenons, ici, à les remercier de leur engagement.

Pour mémoire et mise à jour, nous les énumérons ci-dessous :

- Abbaye des carabiniers et patriotes
- Amicale des patoisans de Savigny, Forel et environs
- Amis-Gym Forel-Savigny
- Art en mouvement
- Association de la course à Dingler
- Association de l'école de musique de Savigny-Forel (AEMSF)
- Association des concerts de Savigny (ACS)
- Association des paysannes vaudoises (APV) de Savigny-Forel
- Broomball club
- Chœur d'hommes « L'Harmonie »
- Chœur mixte de la région de Lavaux « (Parenthèse »
- Club de quilles « Les Joyeux Chasseurs »
- Club des sonneurs des Hauts-de-Lavaux
- Fédération vaudoise des clubs de quilles (FVCQ)
- Festival du film d'animation de Savigny
- Football-Club Savigny-Forel
- Jodlerklub Alpenrösli Lausanne
- Judo ju-jitsu club Savigny (JJCS)
- Les amis de Moille
- LUC Floorball Epalinges
- Ludothèque de Savigny « La Cigale »
- Société canine du Jorat
- Société de développement de Savigny (SDS)
- Société de jeunesse de Savigny « La Gaieté du Jorat »
- Société des accordéonistes « Les Rossignols »
- Société du vestiaire de Savigny
- Société hippique et D.G.M. de Lavaux
- Tennis-Club Forel-Savigny

- Union des sociétés locales de Savigny (USL)
- Union instrumentale

1.7.7 Lausanne Région (10.05)

Vous trouverez le rapport d'activités 2020 de Lausanne Région sur son site internet : <https://www.lausanneregion.ch>.

1.7.8 Centre sportif de Malley (14.04.05)

Rappel : au cours de sa séance du 29 juin 2015, le Conseil communal a adopté le préavis n° 05/2015 – Participation de la commune aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley et au capital-actions du Centre intercommunal de glace de Malley SA (CIGM).

La convention d'actionnaires, signée le 6 octobre 2017 et approuvée par les Municipalités et les Conseils communaux des communes actionnaires, s'applique dès le 1^{er} janvier 2020. Elle précise que son entrée en vigueur est déterminée par la mise en exploitation du Centre sportif de Malley (CSM). Suite à l'ouverture des patinoires, intervenue en septembre 2019, la convention déploie donc pleinement ses effets dès 2020, quand bien même la mise en service de la piscine est prévue pour 2022. Les communes actionnaires commenceront donc à verser leurs participations à la couverture du déficit en 2021 sur la base des comptes annuels du CSM de 2020.

Pour rappel, le montant des participations est déterminé comme suit :

- Le plafond de la couverture du déficit prévu dans la convention des 25 communes actionnaires s'élève à CHF 5.72 mios.
- Les trois communes fondatrices que sont Lausanne, Prilly et Renens participent à cette somme pour un montant de CHF 3.76 mios.
- Le solde de CHF 1.96 mio se répartit entre les 22 autres communes selon une clé de répartition définie.
- Le montant du solde de CHF 1.96 mio est influencé uniquement par l'augmentation de la population ainsi que par l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC).
- Le déficit dépassant ces montants est pris en charge par les Villes de Lausanne, Prilly et Renens.

Le montant de CHF 1.96 mio, datant de l'étude du préavis et soumis aux différents législatifs, a été indexé sur la base du 4^{ème} tiret mentionné ci-dessus. Il en résulte que le montant pour la participation au déficit pour l'exercice 2020, à répartir entre les 22 communes, s'élève à CHF 2'169'035.00.

Lors de l'assemblée générale du Centre Sportif de Malley SA, qui s'est tenue le 16 septembre 2020, le CSM a soumis au vote des actionnaires un budget 2021 fortement déficitaire s'élevant à CHF 8.91 mios. Il a aussi fait état d'un déficit prévisionnel pour 2020 de CHF 8 mios. Ces montants sont donc largement supérieurs au plafond indexé (CHF 6'215 mios) de la couverture du déficit prévu dans la convention des 25 communes actionnaires.

L'incidence pour les 22 communes actionnaires est une première participation atteignant déjà le plafond, en lieu et place d'une augmentation progressive prévue jusqu'à l'ouverture de la piscine. Pour le budget 2021, la participation de la Commune de Savigny a été estimée à CHF 40'000.00.

Le rapport de gestion 2019-2020 du Centre sportif de Malley peut être consulté en utilisant le lien suivant : <https://vaudoisearena.ch/centre-sportif-malley-sa>.

1.7.9 Association Lavaux Patrimoine mondial (LPm) (16.03)

En conformité avec les buts définis par le plan de gestion ratifié par l'UNESCO, par la Confédération et par les communes du site « Lavaux, vignoble en terrasses », une association de droit privé a été constituée en 2013, sous la dénomination Association Lavaux Patrimoine mondial (LPm).

En tant que membre, Savigny fait partie de l'assemblée générale qui est convoquée en principe une fois par année. Cette dernière a eu lieu le 9 septembre 2020 à Cully.

Toutes autres informations utiles sont disponibles sur le site de l'association : <https://www.lavaux-unesco.ch>.

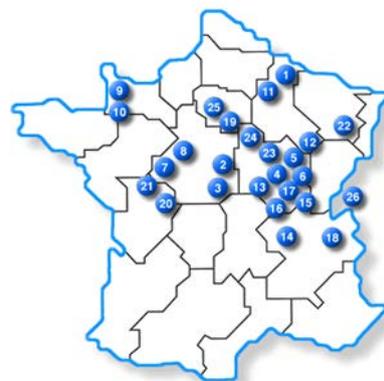
1.7.10 Amicale des Savigny de France et de Suisse (ASFS) (14.04.03)

- Notre commune est membre de l'Amicale des Savigny de France et de Suisse (ASFS) depuis 1989. Elle réunit les 25 communes de France et celle de Suisse portant le même toponyme.

L'ASFS organise chaque année un congrès. Celui-ci a été rebaptisé « Les Savigny en fête ».

- Le calendrier des prochains « Savigny en fête » est le suivant :
 - 2020 : la rencontre avait été annulée, car aucune commune ne s'est portée candidate pour l'organiser lors du conseil d'administration de 2019. En outre, la pandémie Covid-19 s'est invitée dans l'intervalle...
 - 2021 : pas d'évènement planifié en raison de la pandémie Covid-19.
- Le conseil d'administration ne s'est pas réuni en 2020.
- Membres de l'AFSF

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| 1. Savigny-sur-Aisne | 14. Savigny en Lyonnais |
| 2. Savigny-en-Sancerre | 15. Savigny-en-Revermont |
| 3. Savigny-en-Septaine | 16. Savigny-sur-Grosne |
| 4. Savigny-les-Beaune | 17. Savigny-sur-Seille |
| 5. Savigny-le-Sec | 18. Savigny Haute-Savoie |
| 6. Savigny-sous-Mâlain | 19. Savigny-le-Temple |
| 7. Savigny-en-Veron | 20. Savigny-L'Evescault |
| 8. Savigny-sur-Braye | 21. Savigny-sous-Faye |
| 9. Savigny Manche | 22. Savigny Vosges |
| 10. Savigny-le-Vieux | 23. Savigny-en-Terre-Plaine |
| 11. Savigny-sur-Ardres | 24. Savigny-sur-Clairis |
| 12. Savigny Haute-Marne | 25. Savigny-sur-Orge |
| 13. Savigny-Poil-Fol | 26. Savigny (Suisse) |



1.8 Transports publics

1.8.1 Participation communale aux coûts non couverts des lignes de trafic régional et assimilé (18.02.04)

- L'indemnité pour coûts non couverts des lignes de trafic régional et assimilé s'est élevée à CHF 144'172.60 pour notre commune en 2020, alors que le montant porté au budget ascendait à CHF 166'000.00.

Pour tous les bassins de transports, la participation financière des communes selon la répartition définitive 2020 est inférieure à celle provisoire planifiée dans l'information budgétaire de la Direction générale de la mobilité et des routes, Division management des transports, mais elle ne tient pas compte des conséquences financières de la pandémie Covid-19 sur les transports publics ; ces dernières seront connues en 2021 lors du bouclage des comptes des entreprises de transport.

Toutefois, afin d'atténuer les conséquences financières de la pandémie Covid-19 sur les communes, le Conseil d'Etat a décidé de financer, de manière exceptionnelle pour l'année 2020, l'entier des pertes du trafic régional et d'assumer la moitié de celles du trafic urbain. Au mois de décembre 2020, la part des communes aux pertes de l'année 2020 était estimée à près de CHF 10 millions.

- La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), Division management des transports, nous a invités à inscrire un montant de CHF 162'885.50 au budget 2021.

1.8.2 Cartes journalières CFF (18.02.05)

En 2020, les Communes de Savigny et de Forel (Lavaux) ont maintenu leur partenariat pour la vente de trois cartes journalières.

Vous trouverez ci-dessous la statistique de vente 2020 :

Mois	Nb de cartes	Vendues	Invendues	%
Janvier	93	71	22	76.34
Février	87	79	8	90.80
Mars	93	82	11	88.17
Avril	90	90	0	100.00
Mai	93	43	50	46.24
Juin	90	61	29	67.78
Juillet	93	87	6	93.55
Août	93	84	9	90.32
Septembre	90	80	10	88.89
Octobre	93	82	11	88.17
Novembre	90	60	30	66.67
Décembre	93	55	38	59.14
Total	1'098	874	224	86.76

La moyenne des cartes vendues en 2020 est de 79.60%, contre 86.76% durant la période précédente. Cependant, des remboursements qu'il a fallu effectuer en raison de la pandémie Covid-19, la charge 2020 pour Savigny s'est élevée à CHF 9'155.00 contre CHF 3'027.00 en 2019.

Le montant encaissé est donc inférieur au montant budgétisé 2020.

1.9 Economat, informatique, télécommunications

1.9.1 Economat, matériel de bureau et appareils divers (12.02/03)

- Acquisition d'écrans de protection en verre acrylique mobiles pour tous les guichets de l'administration communale et pour la bibliothèque.
- Pose de 8 stores intérieurs plissés pour le bureau de la bibliothèque.
- Acquisition d'un chariot de rangement et de 2 présentoirs pour la bibliothèque.

1.9.2 Informatique (19.02.03 – 19.03.02)

- Acquisition de 2 écrans TV, avec support mural, pour la salle de Municipalité et la salle des commissions.
- Remplacement de 2 PC et d'une imprimante à l'administration communale, dans le cadre de la rotation des appareils.
- Renouvellement de l'antivirus.
- Acquisition de 2 scanners multi-formats pour le greffe municipal.
- Acquisition d'un écran supplémentaire pour le greffe municipal.
- Installation d'une antenne wifi supplémentaire à la salle des commissions.
- Acquisition d'une application digitalisée des séances de Municipalité.
- Migration des boîtes de messagerie.
- Migration des applications métier Abacus (comptabilité) et Nest (contrôle des habitants) : 1^{ère} étape.

1.9.3 Télécommunications (19.06)

- Il n'y a pas eu d'interventions pour les télécommunications en 2020.
- Selon les informations reçues en 2020 par les fournisseurs, les panneaux routiers d'affichage fonctionnant sur le réseau 2G ne pourront pas être mis aux normes de la 4G. Ce dossier reste cependant à suivre.

2. FINANCES

2.1 Communales

2.1.1 Rapport des comptes (20.04)

Nous nous référons au rapport spécifique en la matière (préavis n° 01/2021).

2.1.2 Arrêté d'imposition (21.01)

Nous nous référons au préavis n° 07/2019 – Arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021, traité par le Conseil communal au cours de sa séance du 7 octobre 2019. Le Conseil communal a validé la proposition de maintenir le taux d'imposition communal à 69 points et celui de l'impôt foncier à 1.2‰.

2.1.3 Plafond d'endettement – législature 2016-2021 (22.04)

Au cours de sa séance du 2 décembre 2016, le Conseil communal a adopté le préavis n° 13/2016 – Plafond d'endettement : législature 2016-2021, fixant celui-ci à CHF 29 mios, considérant la dette actuelle, les investissements planifiés et les amortissements à effectuer.

2.2 Relations Etat / communes – Péréquations

2.2.1 Décompte final 2019 (22.06)

Le décompte final de la péréquation 2019 s'est soldé par un montant de CHF 61'072 en notre faveur.

Le détail du décompte 2019 s'établit comme suit :

– Facture sociale		CHF 2'637'449.00
– Alimentation au fonds de péréquation	CHF 2'699'498.00	
– Couche population	./.	CHF 1'009'553.00
– Couche solidarité	./.	CHF 440'396.00
– Dépenses thématiques	./.	<u>CHF 492'702.00</u>
– Péréquation directe nette		CHF 756'847.00
– Réforme policière		<u>CHF 160'867.00</u>
Solde net des péréquations 2019		CHF 3'555'163.00
– Acomptes facturés	./.	<u>CHF 3'616'235.00</u>
Solde en faveur de la commune		CHF 61'072.00

2.2.2 Eléments du décompte 2019

Le décompte précité est basé sur les éléments suivants :

- Rendements des impôts 2019 selon les données transmises par les communes et validées ensuite par elles.
- Taux d'imposition communaux 2019 (taux moyen : 68.19).
- Facture sociale 2019 : CHF 825'655'960.00. Ce montant tient compte des éléments négociés dans le cadre des relations financières entre l'Etat et les communes.
- Dépenses thématiques : les communes ont annoncé les montants y relatifs selon le questionnaire qui leur est adressé chaque année par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC). Les chiffres fournis par les communes et attestés par leurs organes de contrôle.
- Facture 2019 de la réforme policière : sur la base de l'article 45 de la Loi du 13 septembre 2011 sur l'organisation policière vaudoise (LOPV – BLV 133.05) et conformément au protocole d'accord entre l'Etat et les communes de juin 2013, un montant de CHF 67'922'837.00 a été mis à la charge des communes.
- De plus amples informations sur ce décompte sont disponibles sur le site : www.vd.ch/themes/territoire/communes/finances-communales/.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

3.1 Forêts

3.1.1 Généralités (32.01.02/05)

- Le rapport annexé du garde forestier² vous renseignera sur le bilan d'exploitation 2020. Le volume des bois exploités a atteint 1'449 m³.
- Les coupes de bois de la saison 2020-2021 ont été adjudgées à trois entreprises forestières pour un volume de 899 m³.

3.1.2 Plan de gestion des forêts communales 2020-2031 (32.01.04)

Le plan de gestion des forêts communales a pour objectif de tracer la ligne directrice de la gestion des forêts présentes sur le périmètre du triage forestier de Savigny-Lutry, soit les territoires communaux de Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex, Pully et Savigny.

Ce document s'inscrit dans les objectifs fixés par le Plan directeur forestier de la Région Centre de février 2019.

Il donne un aperçu de l'état des peuplements forestiers, fait le bilan des contraintes de gestion et fixe les objectifs et mesures selon les diverses fonctions de la forêt. Ces fonctions, profondément ancrées dans la législation, peuvent être décrites comme suit :

- Production de bois
- Protection contre les dangers naturels
- Protection biologique
- Accueil et loisirs
- Protection du paysage

La période de validité du plan de gestion des forêts communales est de 2020 à 2031. A ce jour, il a été validé par les propriétaires et autorités forestières cantonales. Il doit encore être approuvé par le Département de l'environnement et de la sécurité.

3.2 Bâtiments et gérances

3.2.1 Agora (35.01 – 12.03)

- Réfection d'une surface de carrelage dans le corridor du sous-sol du bâtiment.
- Pharmacie : remplacement de la porte d'entrée automatique.
- Bibliothèque : pose de 8 stores intérieurs plissés dans le bureau.

² Rapport d'activités 2020 du garde forestier

3.2.2 Ancien collège (35.01)

- Location

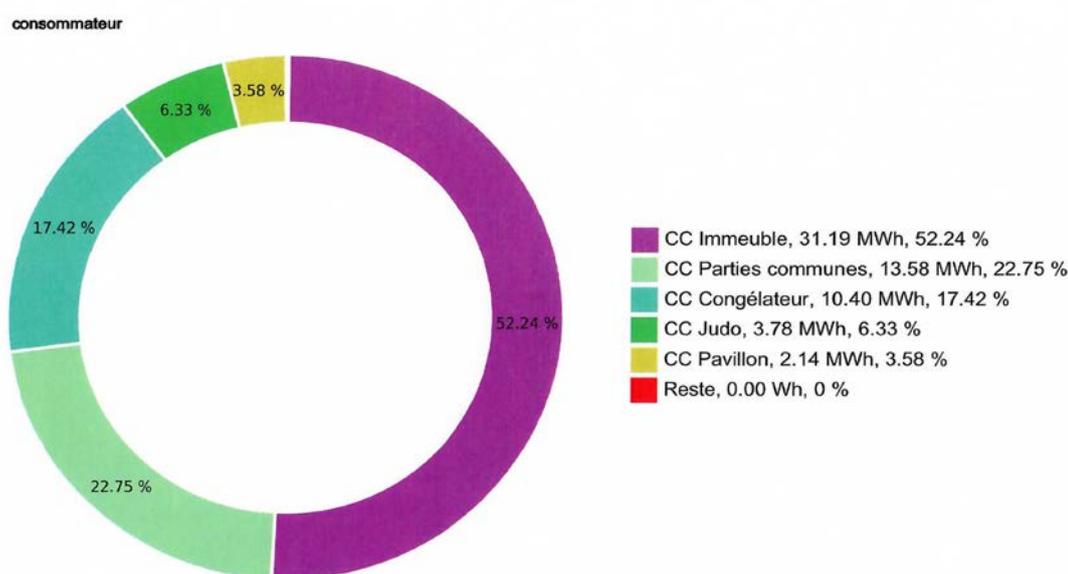
En début d'année 2020, l'Association accueil petite enfance réseau d'Oron (APERO) a sollicité l'intégration de la salle des sociétés d'une surface de 40 m² aux locaux qu'elle loue. Nous avons répondu favorablement à sa requête, moyennant un supplément de loyer au tarif en vigueur pour les autres locaux.

- Installation photovoltaïque en toiture

- Rappel :

- Référence est faite au préavis n° 07/2018 – Demande de crédit pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture sud de l'Ancien collège, qui a été accepté par le Conseil communal au cours de sa séance du 3 décembre 2018.
- Les travaux ont été réalisés en été 2019.
- Les panneaux permettent d'alimenter tous les locaux abrités par l'Ancien collège (structures d'accueil, salle de judo, congélateur communal), les 2 boilers, tous les locaux du Pavillon et les espaces communs de la Villa des maîtres.

- Rapport de production et consommation d'énergie 2019



Le calcul du taux de consommation propre se fait sur la base de valeurs non arrondies

Pour la période choisie, le taux de consommation propre était de 28.18%.

production: injection + Batterie Charge + consommation couverte de la production

Consommation totale: consommation couverte de la production + consommation couverte de la batterie + consommation non couverte

La rémunération et le prix de l'électricité n'ont pas pu être calculés. Merci de les saisir dans la configuration du Solar-Log™ dans le menu installation

- Travaux divers
 - Remplacement de 5 stores à lamelles.
 - Pose d'une prise RJ45 (informatique) dans les locaux de l'UAPE « Les Potirons ».

3.2.3 Ancienne gendarmerie (35.01)

- Remplacement de la hotte de ventilation de la cuisinière.
- Pour le surplus, nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2020.

3.2.4 Collège du Jorat (34.01 – 35.01)

- Location
 - Mme Michèle Clément-Pralong a résilié le bail de la salle de classe n° 1 pour le 31 mars 2020.
 - Cette salle est désormais mise à disposition des sociétés et partis politiques pour remplacer celle de l'Ancien collège (voir chiffre 3.2.2 ci-dessus).
- Travaux d'entretien
 - Remplacement de la porte d'entrée de l'un des appartements.
 - Réfection de la place extérieure (voir aussi sous chiffre 4.2.1.1 ci-après).

3.2.5 Complexe scolaire et salle de sport (35.01 – 36.01 – 43.05)

- Travaux d'entretien
 - Remplacement d'engins de la salle de gymnastique.
 - Réparation de 6 stores des bâtiments de Mollie-Margot 7 et 9.
 - Installation de 42 détecteurs de fumée sans fil dans les bâtiments de Mollie-Margot 7 et 9, au nombre respectif de 24 pièces et 18 pièces.
 - Fermeture des accès à la sous-toiture par des plaques en plexiglas, suite à des dégâts causés par les fouines.
 - Curage à haute pression des canalisations pour éviter les infiltrations d'eau.
 - Remplacement du moteur primaire de la ventilation/chauffage de la salle de sport.
 - Remplacement de la tête du brûleur à mazout de la centrale de chauffage sise à la salle de sport.
- Eclairage extérieur

Nous avons remplacé 3 autres luminaires extérieurs dans la cour de récréation, par des modèles fonctionnant à l'énergie solaire.

Les lampes existantes étaient défectueuses et ne sont pas réparables car les pièces nécessaires ne sont plus disponibles.



- Signalétique

La signalétique extérieure du périmètre des bâtiments du Complexe scolaire a été remplacée, afin de la mettre à jour.



- Terrains de sport du Complexe scolaire

Rappel : en 2019, l'étude relative à la faisabilité technique de la transformation du terrain de football sis au nord du site en terrain synthétique, permettant son utilisation comme parking pour véhicules légers avait été suspendue, afin d'être coordonnée avec les besoins d'autres projets à l'examen au centre du village.

Le projet développé en 2020 est exposé sous chiffre 4.1.3.4 ci-après.

3.2.6 Etude énergétique (86.01)

En 2020, nous avons confié un mandat d'étude à un bureau spécialisé, portant sur la faisabilité d'un regroupement de consommation propre à Savigny sur les bâtiments communaux suivants : Complexe scolaire, Agora, Forum et Maison de commune.

Le rapport, livré à fin 2020, considère différentes variantes avec les rendements estimés de celles-ci.

L'analyse de ces variantes consistera en premier lieu à évaluer l'état actuel des toitures (isolation et qualité), en particulier celles des bâtiments du Complexe scolaire (route de Mollie-Margot 7 et 9).

3.2.7 Ferme et garage des Gavardes (35.01)

- Rappel : un projet de transformation du bâtiment avait été soumis à l'enquête publique du 23 février au 26 mars 2018. En raison du coût trop élevé de ce projet, le programme des locaux a été revu en 2019 et a abouti à un autre projet qui a été soumis à l'enquête publique du 24 janvier au 24 février 2020.
- Ce projet a fait l'objet d'une demande crédit, qui a été accordé par le Conseil communal au cours de sa séance du 22 juin 2020. Référence est fait au préavis n° 05/2020, qui prévoit en substance les travaux suivants :
 - Démolition et désamiantage du bâtiment de la ferme (ECA n° 413).
 - Construction d'un hangar non chauffé, en lieu et place.
 - Aménagement de locaux sanitaires et de service pour les services de la voirie et des eaux dans le garage de la déchetterie (ECA n° 1727).
- Les travaux ont débuté au mois de septembre 2020 et se sont déroulés sans aucun problème ; il faut dire que nous avons bénéficié de conditions météorologiques très favorables à leur avancement.

L'aménagement des locaux destinés au service de la voirie dans le garage est presque terminé, tandis que nous espérons inaugurer le hangar au mois de juin 2021.

3.2.8 Forum (35.01)

- Extérieur

Installation d'un second luminaire fonctionnant à l'énergie solaire au bout du parking situé derrière le Forum (côté amphithéâtre).
- Cuisine

Au cours de sa séance du 2 mars 2020, le Conseil communal a accordé le crédit relatif au remplacement de l'équipement de la cuisine du Forum (préavis n° 02/2020).

Les travaux ont été effectués durant l'été, sans aucun problème. En raison de la pandémie Covid-19 interdisant la plupart des manifestations, l'équipement n'a été que peu mis à contribution.



- Travaux d'entretien du bâtiment
 - Contrôle et remise en état de la toiture
 - Peinture de la descente des escaliers WC, côté hall d'entrée
 - Réfection du portail de la terrasse, côté cuisine

3.2.9 Hôtel-restaurant des Alpes (35.01)

Au mois de juillet 2020, M. Yvan Galster, propriétaire, nous a informés qu'il était contraint de fermer définitivement son établissement pour raisons économiques, à compter du 27 juillet 2020.

Constatant et regrettant la disparition progressive de lieux de restauration traditionnelle au centre du village, la Municipalité a engagé une réflexion sur le rachat par la commune de cet établissement. A cet effet, nous avons commandé un rapport à un bureau spécialisé en immobilier commercial, portant sur l'estimation de la valeur vénale de l'hôtel-restaurant, sur l'ordre de grandeur des travaux à entreprendre et sur le potentiel de son exploitation.

Sur la base de ce rapport et forte de sa conviction, la Municipalité a présenté une demande de crédit au Conseil communal pour l'achat de cet établissement et la rénovation du bâtiment. Référence est faite au préavis n° 10/2020, débattu par le Conseil communal au cours de sa séance du 5 octobre 2020. A l'issue d'un débat animé, le Conseil communal a en substance accepté d'accorder le crédit pour l'achat et a renvoyé le préavis à la Municipalité pour instruction complémentaire dans un autre préavis pour le projet de rénovation, ainsi que le concept d'exploitation. Cependant, une demande de référendum spontané a été présentée séance tenante par des Conseillers communaux, laquelle a été rejetée par le Conseil communal.

Suite à la séance du Conseil communal, un comité référendaire s'est constitué et la récolte de signatures pour le référendum a abouti en novembre 2020.

La question a donc été soumise en votation populaire le 7 mars 2021, à l'issue de laquelle la population de Savigny a refusé l'achat de l'hôtel-restaurant des Alpes, à une majorité de 54%.

3.2.10 Maison de commune (34.01 – 35.01)

- Travaux d'entretien du bâtiment
 - Réparation d'un store à lamelles d'une classe.
 - Réparation, ponçage et imprégnation du parquet de la coursive du 2^{ème} étage.
 - Ascenseur : diminution de la longueur des câbles qui s'étaient détendus et remplacement du boîtier de gestion des portes.

- Appartement de service
 - Remplacement du réfrigérateur hors service.

3.2.11 Pavillon (35.01)

- Marquage des places de parc aux abords du bâtiment (voir aussi sous chiffre 4.2.1.2 ci-après).
- Pour le surplus, nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2020.

3.2.12 Refuge de la Planie (35.01)

- Remplacement des rideaux de 8 fenêtres.
- Remplacement d'un radiateur.

3.2.13 Vestiaires et terrain de football de Saint-Amour (35.01)

Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2020.

3.2.14 Villa des maîtres (35.01)

Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2020.

3.2.15 Contrôle des citernes des bâtiments communaux (42.07.02)

Il n'y a pas eu de révision planifiée en 2020.

3.2.16 Contrôle des installations électriques (35.01 – 43.03)

En 2020, les bâtiments et constructions suivants (ordre chronologique) ont fait l'objet d'un contrôle périodique obligatoire des installations électriques, en application de l'Ordonnance fédérale du 7 novembre 2001 sur les installations électriques à basse tension (OIBT – RS 734.27) :

- Ancien central
- Forum : salle de spectacles et abribus du village
- Station de relevage des eaux usées de la route des Cullayes
- Station de relevage des eaux usées de la route de Lutry
- Station de relevage des eaux usées de la route des Miguettes
- Ancien collège et congélateur communal
- Pavillon

3.2.17 Déprédations aux bâtiments (35.01 – 43.02)

Diverses mesures de police sont déployées sur le terrain, afin de dissuader les auteurs de déprédations et délits.

En 2020, nous avons recensé les dégâts suivants :

- 26 février/2 mars 2020 : Forum, Agora, Complexe scolaire, Pavillon : graffitis et tags
- 19/20 avril 2020 : Ancien collège : deux vitres brisées
- 1^{er} avril/11 mai 2020 : Complexe scolaire, Ancien collège, place du carrefour des Alpes : graffitis et tags
- 20/25 mai 2020 : Aménagements extérieurs du Complexe scolaire : graffitis et tags
- 22/23 septembre 2020 : WC publics du Forum : graffitis et tags

3.2.18 Equipements et matériel du service de la conciergerie (41.05)

Durant l'année 2020, nous n'avons procédé pas acquis ou remplacé d'équipement ou matériel.

4. TRAVAUX PUBLICS / ENVIRONNEMENT / URBANISME

4.1 Urbanisme, architecture, environnement

4.1.1 Généralités, réglementation (42.01)

Pour prendre en compte les modifications de la Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT – RS 700), le Canton de Vaud a révisé sa loi cantonale (LATC – BLV 700.11) qui est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2018.

Pour la Commune de Savigny, identifiée comme centre local par la mesure A11 du Plan directeur cantonal du 31 janvier 2018 (PDCn), l'établissement d'un Plan directeur communal (PDCom) n'est donc plus obligatoire en application de cette révision ; mais la taxe sur la plus-value (articles 64 à 70 LATC) et la garantie de la disponibilité des terrains (article 52 LATC) devront être intégrées dans la révision des planifications communales.

4.1.2 Système de gestion des zones d'activités (SGZA) (42.03)

- Dans le cadre du Plan directeur cantonal (PDCn) du 31 janvier 2018, une stratégie régionale de gestion des zones d'activités doit être mise en place. Le district de Lavaux-Oron a des particularités bien spécifiques. Les Communes de Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex et Pully sont englobées dans le PALM (Projet d'agglomération Lausanne-Morges) et régies par cette entité ; de ce fait, elles ne font pas partie du périmètre défini dans le PDCn. Les Communes de Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Rivaz et Saint-Saphorin (Lavaux) sont régies par la LLavaux (Loi du 12 février 1979 sur le plan de protection de Lavaux). Les Communes d'Essertes, Maraçon et Montpreveyres n'ont pas de zones artisanales ou celles-ci sont très limitées.

Dans les districts où une association régionale de promotion existe, c'est à celle-ci qu'incombe la responsabilité de mettre sur pied ce système. Pour notre district, il n'existe pas d'organisme régional de promotion économique recouvrant l'ensemble des communes. Les Communes de Jorat-Mézières, Servion et Savigny font partie de Lausanne Région, la Commune de Puidoux de Promove et les Communes de Forel (Lavaux) et Oron ne sont pas affiliées à une telle association.

- Afin de mettre sur pied un comité de pilotage (COFIL) regroupant les six communes de Forel (Lavaux), Jorat-Mézières, Oron, Puidoux, Servion et Savigny, une séance constitutive a eu lieu le 15 novembre 2019.

Depuis, le COFIL s'est rencontré à deux reprises.

Séance du 17 janvier 2020 :

- Présentation des zones artisanales des 6 communes concernées.
- Adaptation au contexte du district de Lavaux-Oron du cahier des charges type transmis par le canton et transmission de celui-ci à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) pour validation.

Séance du 6 janvier 2021 :

- Prise de position sur les remarques de la DGTL sur le cahier des charges.
- Désignation des mandataires pour l'appel d'offres sur invitation.
- Calendrier pour la suite de la procédure.

4.1.3 Plans d'aménagement communaux (42.04.01)

4.1.3.1 Plan directeur communal (PDCom)

Rappel : référence est faite au texte du rapport de gestion 2019, chiffre 4.1.2 (pages 45 et 46).

En raison de la pandémie Covid-19, la finalisation de la vision stratégique entamée fin 2019 n'a pas été achevée.

4.1.3.2 Réaménagement de la zone du centre de Savigny

Le travail effectué durant l'année 2020 s'est basé sur la synthèse de la démarche de la stratégie de développement présentée à la Commission des espaces publics de l'Etat de Vaud (SCEP) en octobre 2019. Référence est faite au rapport de gestion 2019, chiffre 4.1.4.2 (page 47).

L'aménagement du centre de Savigny couvre une diversité d'aménagements dont la réalisation se fera par étapes qui doivent être coordonnées. On peut notamment citer les projets de réalisation suivants :

- L'aménagement de la route cantonale RC 701-B-P dans sa section ouest, en relation avec le développement des projets du PA « Village Centre », des arrêts de bus et des entrées dans le parking du Forum.
- L'aménagement d'un nouveau parking public à l'emplacement de l'actuel terrain de football d'entraînement et le déplacement de ce dernier.
- L'aménagement d'une place publique située entre la route cantonale RC 701-B-P et le Forum.
- L'aménagement d'une allée piétonne et paysagère nord-sud qui permet l'articulation et la desserte des équipements communaux et l'installation des équipements publics.
- L'aménagement de la route cantonale RC 701-B-P dans sa section est.

4.1.3.3 Coop : implantation d'un magasin provisoire et construction d'un parking (43.05)

Le concept d'aménagement pour le centre de Savigny présenté sous chiffre 4.1.4.1 ci-dessus préconise la réalisation d'un nouveau parking derrière le Complexe scolaire. Ce dernier est principalement destiné à répondre aux besoins de stationnement lors de manifestations ponctuelles qui ont lieu au Forum. Identifié initialement comme un projet à moyen terme, les transformations à venir du centre du village rendent pertinente une réalisation plus rapide de ce projet.

En effet, dans le cadre du PA « Village Centre », la société Coop a finalisé son projet sur l'année 2020, en vue d'une mise à l'enquête publique en 2021. Pendant la durée des travaux de démolition-reconstruction, la société Coop a souhaité implanter un magasin provisoire sur le territoire communal, afin de continuer à offrir ses services de proximité aux habitants. Pour déterminer son emplacement, une étude multicritère a été réalisée et a permis de retenir d'un commun accord la superposition du projet du parking et le projet d'une Coop provisoire sur la parcelle RF n° 5 du Complexe scolaire, propriété de la Commune de Savigny.

Cette situation présente une opportunité dans la coordination des projets afin de profiter des synergies d'usage, de réalisation et de financement. Ces trois volets font l'objet d'une convention qui sera jointe au dossier de mise à l'enquête en 2021.

4.1.3.4 Déplacement des installations sportives du Complexe scolaire (36.01)

La réalisation du parking et de la Coop provisoire sur la parcelle RF n° 5 implique la relocalisation du terrain de football d'entraînement présent dans le secteur nord du Complexe scolaire.

Un avant-projet a dès lors été initié en parallèle. Ce dernier ne considère pas uniquement le déplacement du terrain de football d'entraînement, mais également la refonte de l'ensemble des infrastructures sportives datant de la construction du Complexe scolaire en 1983.

L'étude du projet de l'ouvrage, actuellement en cours, se coordonne avec le projet de la construction du parking et de l'implantation du magasin provisoire de la Coop.

4.1.3.5 Aménagement des espaces publics du centre (43.02)

En 2020, également sur la base du concept général, nous avons procédé à l'élaboration de l'avant-projet permettant de préciser la faisabilité technique et les aspects spatiaux de ces espaces sur les thématiques de la sécurité, du dimensionnement et de la localisation des programmes et des petits équipements, des aménagements paysagers, du principe de matérialité et de mobilier et des raccords aux espaces publics existants.

Cet avant-projet a également affiné la réorganisation des accès au parking du Forum, l'insertion des arrêts de bus et leur mise en conformité à la LHand (Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur l'égalité pour les handicapés – RS 151.3), l'intégration des pistes cyclables ou encore la gestion des accès à la future nouvelle Coop.

L'étude du projet d'ouvrage se déroulera sur l'année 2021.

4.1.4 Planification régionale des parkings d'échange de voitures (P+R) et de vélos (B+R) (43.05)

4.1.4.1 Objectifs de la planification régionale

Les études de planification des parkings d'échange ont pour objectif de définir les besoins en parkings sur un périmètre et à un horizon donné. Elles doivent permettre de :

- Identifier le réseau de parkings d'échange à développer, tant du point de vue de la répartition géographique que du dimensionnement, en distinguant l'offre à réaliser pour les usagers réguliers et les usagers occasionnels.

- Préciser les principes de gestion à mettre en œuvre (par exemple : mesures de tarification, droits de stationner, part dédiée aux usagers occasionnels, etc.) pour garantir que l'utilisation des parkings corresponde au public cible visé et aux principes directeurs de la stratégie cantonale des interfaces.

Le respect de ces objectifs lors de la planification régionale des parkings d'échange est un préalable à la reconnaissance de l'intérêt cantonal des projets et à leur subventionnement. Cet intérêt cantonal est également une condition à respecter en cas d'atteinte à des surfaces d'assolement.

4.1.4.2 Périmètre de la planification régionale

Le diagnostic territorial réalisé en 2013 pour le district de Lavaux-Oron, dans le cadre du Plan directeur régional qui n'a jamais abouti, a mis en évidence qu'une part importante des déplacements des habitants du district, principalement orientés vers l'agglomération lausannoise et la Riviera, est effectuée en voiture. Cela contribue à la saturation du trafic aux heures de pointe. Pourtant, d'une part la qualité de desserte en transports publics dont dispose le district est bonne et d'autre part les flux de déplacement des habitants du district sont généralement compatibles avec un recours aux transports publics.

Toutefois selon les premières observations, l'offre existante de places de stationnement à disposition dans le district est par endroits insuffisante ou inappropriée. C'est dans ce cadre que l'étude de planification des P+R et B+R à l'échelle du district de Lavaux-Oron s'est imposée.

La Commission intercommunale de Lavaux (CIL) a lancé en 2017 une étude sur la mobilité et les transports axée sur le territoire large de Lavaux. Cette étude, menée par un bureau spécialisé en mobilité, avait pour objectif de définir un programme de planification pluridisciplinaire ambitieux à l'échelle des communes représentées.

L'étude se compose dès lors de deux volets distincts, mais coordonnés :

- Volet 1 : l'établissement d'un concept de planification des P+R et B+R pour le district Lavaux-Oron à l'horizon 2030.
- Volet 2 : l'établissement d'un concept d'organisation du stationnement à destination des touristes pour les dix communes de la Commission intercommunale de Lavaux (CIL) à l'horizon 2030.

4.1.4.3 Organisation

La commission intercommunale de Lavaux (CIL) assure la conduite administrative du mandat (facturation, organisation des séances, etc.) pour le compte des communes partenaires du district de Lavaux-Oron.

La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) assure la conduite technique (validation des ordres du jour, soutien technique au mandataire, coordination avec les autres études P+R régionales, etc.).

L'étude est encadrée par un Groupe Décisionnel (GD) et un Groupe Technique (GT). Le GT est l'organe opérationnel qui suit et oriente les différentes étapes de la réflexion. Il est piloté par le chef de projets de la DGMR. Il est le principal interlocuteur des mandataires et informe le GD de la faisabilité technique des options/variantes à proposer. La Commune de Savigny est représentée au sein des deux groupes.

L'appel d'offres sur invitation a désigné le bureau spécialisé en mobilité Roland Ribl & Associés SA, qui sera en charge de l'étude.

4.1.4.4 Financement

Le financement de l'étude est assuré par toutes les communes ayant adhéré à l'étude de planification des parkings d'échange (P+R et B+R) dans le district de Lavaux-Oron. La clé de répartition est calculée en distinguant les deux volets de l'étude et sur le pourcentage du nombre d'habitants.

Un subventionnement à hauteur de 50% est accordé par le canton pour les études régionales de planification des parkings d'échange.

Le coût de l'étude s'établit comme suit :

<u>Objets</u>	<u>Coûts</u>
1. Etude de planification : bureau Roland Ribl & Associés SA	
– Volet 1 : planification P+R et B+R	54'662.00
– Volet 2 : stationnement touristique	17'047.00
2. Bureau de la CIL	
– Conduite administrative	6'500.00
3. Frais du Groupe Technique	
– 6 séances (90 min.), 8 membres (CHF 100.00/h)	7'200.00
4. Frais du Groupe Décisionnel	
– 3 séances (90 min.), 11 membres (CHF 100.00/h)	4'950.00
Montant total des honoraires, HT	90'359.00
Divers et imprévus, 10%	9'035.90
Montant total, HT	99'394.90
TVA 7.7% (postes 1 et 2)	6'717.86
Montant total TTC, arrondi	106'100.00

4.1.4.5 Planning

Suite à la pandémie Covid-19, les incidences sur le trafic routier liées au télétravail et aux réductions des déplacements touristiques n'ont pas permis d'initier l'étude faute de possibilités de comptages objectifs. Elle sera relancée courant 2021.

4.1.5 Police des constructions (42.05.02)

4.1.5.1 Statistique des permis de construire délivrés

Permis de construire délivrés	2019	2020
Constructions nouvelles	10	5
Transformations	18	21
Enquêtes complémentaires	7	4
Démolitions	0	3
Equipements / aménagements de parcelles	3	6
Pompes à chaleur / citernes / gaz	6	5
Piscines / jacuzzis	0	5
Vérandas / jardins d'hiver	1	0
Totaux	45	49

Les 49 autorisations délivrées en 2020 se répartissent comme suit :

- 29 dossiers soumis à l'enquête publique
- 20 dossiers dispensés d'enquête publique

4.1.5.2 Annonces préalables obligatoires de travaux, non assujetties à autorisation

Annonces de travaux quittancées	2019	2020
Panneaux solaires	29	28
Réfections, rénovations, entretiens, assainissements	24	29
Cabanes de jardin / serres / pergolas	3	10
Divers	0	0
Totaux	56	67

4.1.6 Plan de classement des arbres du 9 janvier 2001 (42.08.01)

Le plan de classement des arbres de la Commune de Savigny, actuellement en vigueur, a été adopté par le Conseil communal le 25 septembre 2000 et approuvé par le Département de la sécurité et de l'environnement le 9 janvier 2001. Il a remplacé celui de 1973.

A fin 2020, nous avons mandaté un bureau d'ingénieurs spécialisé aux fins de le mettre à jour.

La procédure de validation de la révision est celle prévue aux articles 37 et suivants de la Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC – BLV 700.11) et 98 de la Loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS – BLV 450.11).

4.2 Routes – Voirie

4.2.1 Réseau routier et places (43.03/08 – 82.05)

4.2.1.1 Entretien 2020

- Reprofilage du chemin du Burquinet et de la route de Saint-Amour.
- Reprofilage et pose d'un enrobé au chemin de la Taborne.
- Reprofilage et gravillonnage de la route du Château.
- Réfection de la place du Pavillon.
- Réfection de la place du Collège du Jorat.
- Reblanchages et reprofilage de trous et affaissements sur diverses routes communales.
- Pontage et traitement d'environ 5 km de fissures.
- Pose d'un drainage d'eaux claires avec grilles le long de la route de Grandvaux sur une longueur de 565 mètres, dont 365 mètres en partenariat avec une fouille de la Romande Energie.
- Pose de 2 barrières et de 2 aqueducs au chemin des Aqueducs.
- Entretien général de tous les bords de chaussées, soit notamment : fauchage deux fois par année avec deux épaveuses, soit une sur un tracteur et un robot de fauchage ; deux personnes avec des débroussailleuses pour dégager les grilles d'évacuation d'eau ; ramassage des feuilles mortes ; élagage des arbres.

4.2.1.2 Signalisation et marquage routiers

Remplacement de plusieurs panneaux de circulation et marquage au sol, notamment :

- Remplacement du solde des panneaux d'entrée de localité (2^{ème} étape).
- Réfection du marquage routier au débouché de la route de la Bile.
- Réfection du marquage routier au carrefour des routes de la Goille et du Jorat.
- Marquage de places de parc aux abords du Pavillon.
- Remplacement de plusieurs panneaux routiers et de chemins défectueux ou usagés sur l'ensemble du réseau routier (env. 35 pièces).

4.2.1.3 Eclairage public

- Carrefour des routes de la Claie-aux-Moines et de l'Ancienne Poste : remplacement d'un mât d'éclairage public, accidenté par un véhicule le 25 février 2020.
- Chemin de la Branche : réfection du raccordement de 2 luminaires d'éclairage public et de l'éclairage de l'abribus, avec une participation financière de la Romande Energie.
- Route de Mollie-Margot, entre le quartier « Clair-Matin » et le chemin de la Branche : réfection du raccordement de 3 luminaires d'éclairage public.
- Etude de la gestion énergétique de l'éclairage public initiée en 2019 et confiée à un spécialiste, selon le programme subventionné par le Canton de Vaud.

Le résultat de cette étude a été livré en mars 2020.

Il en résulte notamment que plusieurs éclairages sont encore facturés au forfait, alors qu'au fur et à mesure des remplacements de candélabres, nous avons posé des armoires de compteurs. De nombreuses autres communes sont également dans cette situation, d'où l'impulsion du canton à mettre en place ce programme.

L'instruction n'a pas pu être menée comme il se doit, en raison de la pandémie Covid-19.

4.2.1.4 Déneigement

- Pose des piquets de bords de routes (environ 2'000 pièces) pour faciliter le déneigement par les chasse-neige.
- Mise en place des pare-neige (environ 6 km) pour limiter la formation de gonfles sur certaines routes.
- Déneigement et salage du village et des routes par le service de la voirie au moyen de 5 véhicules, chargés d'une affectation bien définie ; le solde des routes est confié à des entreprises concessionnaires.
- Evacuation de la neige en cas de grandes quantités.

4.2.2 Accidents de la circulation (61.09)

- 25 février 2020 : candélabre d'éclairage public à la hauteur de la route de l'Ancienne Poste endommagé par un véhicule ; l'incident a été réglé avec l'assurance responsabilité civile du véhicule.
- 8 juillet 2020 : dégât causé au revêtement de la route de Tantérine par un véhicule ; l'incident a été réglé avec l'assurance responsabilité civile du véhicule.
- 25 août 2020 : un caillou a été projeté par le tracteur communal McCormick CX 105 dans le pare-brise arrière d'un véhicule. Le lésé a été dédommagé.

4.2.3 Véhicules et machines du service de la voirie (41.05.01/02)

Durant l'année 2020, nous avons acquis ou remplacé les véhicules et machines suivants :

- Acquisition d'un désherbeur à vapeur sèche avec ses accessoires, en commun avec la Commune de Forel (Lavaux).
- Remplacement du chargeur télescopique Weidemann 3006 par un chargeur compact Schaeffer 6680T, selon le crédit de CHF 80'000.00 accordé par le Conseil communal au cours de sa séance du 1^{er} avril 2019 (préavis n° 01/2019).

Le nouveau chargeur compact Schaeffer 6680 T avec cabine a été livré au mois de juin 2020.

- Acquisition d'une débroussailleuse.
- Remplacement d'une tronçonneuse et de deux débroussailleuses.
- Acquisition d'une tondeuse Mulching et d'une brosse à mauvaises herbes.
- Acquisition d'un vibreur à béton.

- Fourniture d'équipements de protection individuelle pour le service des espaces verts.

4.2.4 Aménagements routiers (43.02/03)

4.2.4.1 Etude de l'entretien du réseau routier : plan quinquennal 2020-2024

Une étude du réseau routier de la commune a été réalisée en 2020 par un bureau d'ingénieurs civils et laboratoire routier.

A cet effet, il a procédé à une visite de toutes les routes communales et a effectué des essais de portance. Ce rapport nous fournit un aperçu de la qualité de notre réseau routier, ainsi que la marche à suivre pour les 5 prochaines années.

Il résulte de cette analyse que le réseau routier communal a été bien entretenu. Aussi, il sera souhaitable de maintenir les mêmes montants au budget pour l'entretien des routes, afin de conserver le bon état constaté du réseau.

4.2.4.2 Carrefour des Alpes : réfection de la chaussée et assainissement

Rappel : les travaux ont été effectués en automne 2018 ; référence est faite au préavis n° 01/2018.

La couche de roulement (tapis final) a été posée sur deux week-ends en juin 2019 ; ces travaux nécessitaient en effet une fermeture de route, mais également des conditions météorologiques spécifiques. Le marquage définitif a aussi été réalisé.

Pour diverses raisons, le décompte final de paiement de la subvention cantonale n'a pas pu être établi en 2020 et le sera en 2021.

4.2.4.3 Traversée de la localité de Mollie-Margot

Rappel : le projet est présenté dans le préavis n° 05/2019 – Demande de crédit pour la réfection de la traversée routière de la localité de Mollie-Margot et le remplacement de services industriels. Au cours de sa séance du 24 juin 2019, le Conseil communal a accordé le crédit sollicité.

Une 1^{ère} étape des travaux a été effectuée de septembre à décembre 2019. Référence est faite également au chiffre 8.1.5.1 ci-après.

Le chantier a repris début mars 2020, puis a été interrompu le 25 mars 2020, en raison de la pandémie Covid-19, car certaines entreprises n'étaient plus en mesure de fournir leurs prestations. Contrairement au planning prévu, les travaux routiers se termineront durant l'été 2021, avec pose du tapis final.

4.2.4.4 Route des Miguettes

- Rappel

Au cours de ses séances des 4 décembre 2017 et 26 mars 2018, le Conseil communal a traité la pétition du 8 novembre 2017 des époux Mivelaz, intitulée « Pour un chemin piétonnier à la route des Miguettes » ; il a décidé de la renvoyer à la Municipalité pour instruction et rapport.

Afin d'y répondre, nous avons confié un mandat à un bureau d'ingénieurs spécialisé en mobilité, avec pour mission d'identifier les variantes possibles de modification de l'exploitation et de l'aménagement de modes doux sur cette route. Une 1^{ère} étape de l'étude a été livrée, dont l'analyse devait encore être développée, car toutes les solutions esquissées posaient des problèmes.

- **Projet**
 - Le rapport d'analyse de l'étude a été livré au mois de juillet 2019, dont il résulte en substance que la meilleure option est la réalisation d'un trottoir, assorti de rocade des emprises afin de rester sur le domaine public et d'éviter un empiètement sur des surfaces d'assolement (SDA) ; ceci, sous réserve encore de l'accord des propriétaires privés concernés.
 - Cette variante a été discutée informellement avec une délégation de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) au mois de novembre 2019, afin de savoir si le projet a une chance d'aboutir ou non, car l'autorité compétente en la matière est le Service du développement territorial, devenu la Direction générale du territoire et du logement (DGTL).
Il s'avère que même avec des rocades de terrains, la DGTL pourrait ne pas donner son accord ou alors à des conditions si complexes et drastiques qu'il faudra se poser la question de savoir s'il y a lieu de poursuivre ce projet.
- **Examen du projet par les services de l'Etat**
 - Une demande d'examen préalable du projet a été soumise à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) au mois de juillet 2020.
Au mois d'octobre 2020, un préavis avec modifications a été délivré, dont la conclusion est globalement favorable ; il s'agit cependant d'apporter encore des déterminations et précisions sur certains points pour finaliser la procédure d'examen préalable.
A cet effet, un bureau d'ingénieurs civils a été consulté au mois de février 2021.

4.2.4.5 Carrefour de la Claie-aux-Moines

- **Rappel** : la solution retenue et validée par la DGMR à fin 2019 se décline en trois étapes :
 - 1) A court terme : l'installation d'un carrefour à feux au débouché de la route de la Séresse.
Ses avantages sont les suivants :
 - Possibilité d'essai avant la mise en place
 - Résolution du problème de capacité
 - Faibles coûts
 - Pas d'emprise sur les surfaces d'assolement (SDA)
 - 2) A moyen terme : le réaménagement du giratoire existant.
 - 3) A long terme : l'aménagement d'un nouveau barreau routier ouest relié au giratoire existant réaménagé.

Ses avantages sont les suivants :

- Résolution du problème de capacité
- Amélioration de la liaison piétonne
- Desserte de l'extension ouest de la zone artisanale
- Amélioration du stationnement côté restaurant

Cette dernière étape, vu sa forte emprise sur les SDA, serait envisageable seulement dans l'hypothèse d'une éventuelle extension de la zone artisanale.

- L'installation du carrefour à feux au débouché de la route de la Séresse (étape 1) est prévue en quatre phases :
 - 1) Installation des infrastructures de feux d'essai (matériel provisoire) sur une période de six à douze mois avec observation et réajustement nécessaires.

Cette phase a été réalisée en été 2020 pour être opérationnelle à la rentrée scolaire. Elle s'étendra sur une durée d'une année.
 - 2) Transmission à la DGMR du rapport d'observation sur la période d'essai, afin de valider la pérennisation du système.
 - 3) Installation des infrastructures de feux (matériel définitif) suite à la validation de la DGMR.
 - 4) A terme, réévaluation de la pertinence du maintien ou non de l'installation au cas où la route de la Séresse peut être déviée sur le giratoire (barreau routier ouest), dans l'hypothèse d'une extension de la zone artisanale.

4.2.5 Route de Lutry (43.03)

Depuis quelques années, nous recevons des demandes d'habitants et de citoyens se plaignant de la vitesse des véhicules, sur le tronçon limité à 50 km/h de la route de Lutry.

Les contrôles de vitesse ont été intensifiés par des moyens préventif (mesures statistiques) et répressifs (radar de police). Au vu des résultats, nous avons engagé une étude d'aménagement de modération du trafic.

Celle-ci, comportant différentes variantes, a abouti à un projet qui a obtenu l'aval de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) en 2020.

Durant l'année 2021, des offres seront demandées pour chiffrer le projet. Un montant à cet effet est prévu au budget 2021.

4.3 Parcs et promenades / cimetière

4.3.1 Entretien des espaces verts (36.01 – 44.01)

- Terrains
 - Tonte du gazon des deux terrains d'entraînement du Complexe scolaire, représentant une surface d'environ 1'500 m².
 - Tonte du terrain de football de Saint-Amour par le robot.
 - Roulage du terrain de football de Saint-Amour et des deux terrains d'entraînement du Complexe scolaire en début de saison (mars), afin d'aplanir la surface ; traitement sélectif contre les mauvaises herbes et apport en engrais fourni 4 fois par année.
 - Réfection du terrain de football de Saint-Amour par les soins d'une entreprise : en raison de la pandémie Covid-19, le terrain a été moins utilisé. Dès lors, les travaux habituels, consistant en la pose d'un drain favorisant l'aération des racines du gazon et d'un sursemis pour densifier le gazon, n'ont pas été réalisés en 2020.
 - Entretien des terrains d'entraînement du Complexe scolaire par les soins d'une entreprise : en raison de la pandémie Covid-19, les terrains ont été moins utilisés et les travaux habituels n'ont pas été réalisés en 2020.
- Plantations
 - Taille d'environ 15 arbres tiges de la Maison de commune et du Complexe scolaire avec une nacelle.
 - Entretien et taille des plantations du village et des extérieurs.
 - Renouvellement du massif de tulipes devant l'Agora pour le soutien de la campagne contre le cancer du sein.
 - Environ 3'500 plantes fleuries, produites dans le Canton de Vaud, ont été plantées dans une vingtaine de massifs et une trentaine de bacs à fleurs durant les saisons d'hiver, de printemps et d'été.
 - Environ 50 tonnes de déchets facilement compostables ont été livrés à la compostière « La Coulette ».

4.3.2 Places de jeux (44.01)

- Nous avons procédé à l'entretien courant de nos 5 places de jeux (Forum, Ancien collège, Verne, Guéta/Eden-Roc et Jorat) et effectué en outre les travaux suivants :
- Place de jeux du Forum : un jeu combiné de grimpe et une balançoire double ont été remplacés ; un arbre à grimper a été réparé.
- Place de jeux de la Guéta/Eden-Roc : une balançoire a été réparée
- Place de jeux du Collège du Jorat : une balançoire a été réparée.

4.3.3 Cimetière (44.02)

- Taille de la haie et entretien des passages entre les tombes.
- Taille des grands thuyas (env. 30) le long des passages entre les tombes.

4.4 Gestion des déchets

4.4.1 Ramassage et collecte (45.02.01)

- Dès le 1^{er} janvier 2018, le ramassage hebdomadaire des ordures ménagères en sacs taxés le mercredi est effectué par l'entreprise Transvoirie SA à Orbe.
La collaboration avec cette société se déroule à notre entière satisfaction et celle des habitants.
- La prise en charge des déchets et des recyclables à la déchetterie des Gavardes est traitée avec des entreprises privées de transport et de récupération.

4.4.2 Quantités de déchets collectés (45.02.02 – 45.03)

Catégories	Quantités 2019 (en tonnes/pces)	Quantités 2020 (en tonnes/pces)	Différence (en tonnes/pces)
Aluminium	7.498	4.531	- 2.967
Appareils électroniques	78.451	120.675	+ 42.224
Bois usagé	199.580	193.740	- 5.84
Bouteilles blanches (PE)	1.626	1.685	+ 0.059
Capsules à café	4.008	5.069	+ 1.061
Carton	95.660	103.420	+ 7.760
Cuisinières (pces)	289	144	- 145.000
Déchets compostables (biodéchets)	378.140	361.980	- 16.160
Déchets encombrants	246.920	253.160	+ 6.240
Déchets inertes	7.200	23.660	+ 16.460
Fer blanc	6.956	8.918	+ 1.962
Ferraille	76.410	87.580	+ 11.170
Frigos et congélateurs (pces)	101	147	+ 46.000
Huiles mélangées	2.392	2.288	- 0.104
Ordures ménagères	375.970	391.175	+ 15.205
Papier	153.980	129.480	- 24.500
PET	11.130	11.340	+ 0.210
Piles et batteries	1.855	3.717	+ 1.862
Pneus déjantés (pces)	33	5	- 28.000
Pneus jantés (pces)	4	45	+ 41.000
Sagex	0.162	1.284	+ 1.122
Textiles	25.151	27.446	+ 2.295
Verre trié	161.990	150.000	- 11.990

4.4.3 Déchetterie des Gavardes (45.04)

4.4.3.1 Exploitation

- Les services de la déchetterie donnent satisfaction aux utilisateurs d'ici et d'ailleurs.
Les horaires d'ouverture en vigueur répondent à leurs besoins.
- Collaboration avec d'autres communes

La fréquentation de la déchetterie par les habitants des Communes de Pully et de Bourg-en-Lavaux nous procure une ressource supplémentaire ; pour l'instant, elle n'impacte pas l'organisation de l'exploitation, notamment les horaires d'ouverture.

4.4.3.2 Affectation des locaux et du site

- Garage des Gavardes (anciennement des bus scolaires) :
 - Le SDIS Cœur de Lavaux loue une surface de 127 m² depuis 2014, à titre de caserne de « Détachement d'appui » (DAP).
Cette location sera résiliée lorsque la nouvelle caserne en construction à Forel (Lavaux) sera mise en service, vraisemblablement en 2021.
 - Nous réservons une surface du garage à l'usage de garde-meubles, en cas d'exécution forcée d'expulsion.
 - En 2019, nous avons repris l'étude d'un projet plus modeste de démolition de la ferme et construction d'un hangar froid, ainsi que d'aménagement de locaux sanitaires et de service pour les services de la voirie et des eaux dans le garage. Le projet a abouti en 2020 et est exposé sous chiffre 3.2.7 ci-dessus.
- Location à Belmont-sur-Lausanne :
A compter du 1^{er} avril 2017, nous louons un emplacement extérieur à la Commune de Belmont-sur-Lauranne pour entreposer une benne à PET, accessible en camion, en contrepartie d'un loyer ; la durée initiale du contrat était d'une année.
- Location à TEXAID Textilverwertungs AG :
A compter du 1^{er} décembre 2019, nous louons un emplacement extérieur de déchargement à cette société, en contrepartie d'un loyer ; la durée initiale du contrat est de 3 ans.

4.4.4 Réglementation sur la gestion des déchets (21.08.05 – 45.01)

4.4.4.1 Taxes

Le tarif des taxes et les mesures d'accompagnement, révisés en 2019, sont les suivants :

Taxes de base

1) Taxe à l'habitant

- Habitant dès l'année civile suivant le 18^{ème} anniversaire : CHF 120.00 TTC
- Résident secondaire : CHF 120.00 TTC

2) Taxe à l'entreprise

- Entreprise à domicile : CHF 120.00 TTC
- Entreprise jusqu'à 9 EPT : CHF 150.00 TTC
- Entreprise dès 10 EPT : CHF 200.00 TTC

Mesures d'accompagnement

– Naissance :	60 sacs de 17 litres
– Jeunes enfants :	60 sacs de 17 litres
– Personnes incontinentes :	60 sacs de 17 litres
– Jeunes de 18 à 25 ans en formation :	Rabais de $\frac{3}{4}$ de la taxe
– Personnes au bénéfice de prestations complémentaires :	Rabais de $\frac{3}{4}$ de la taxe

4.4.4.2 Contrôle

Nous effectuons ponctuellement des contrôles de l'utilisation des sacs taxés. Le constat est satisfaisant, car les infractions sont peu nombreuses.

4.5 Assainissement

4.5.1 Station d'épuration (STEP) de Pra Charbon (46.01 – 46.03)

4.5.1.1 Généralités

Hormis de l'entretien courant, il n'y a pas eu de travaux particuliers à la STEP en 2020. Son fonctionnement est satisfaisant et le rendement global est bon.

Chaque année, nous participons en principe à la journée « Bilan de l'épuration vaudoise », organisée par la Direction générale de l'environnement (DGE). La journée 2020 n'a cependant pas eu lieu, en raison de la pandémie Covid-19.

Le bilan 2019 de l'épuration est disponible sur le lien suivant :

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/eau/fichiers_pdf/DIREV_PRE/Bilans_2019_de_l_é_puration_vaudoise.pdf

4.5.1.2 Bassins

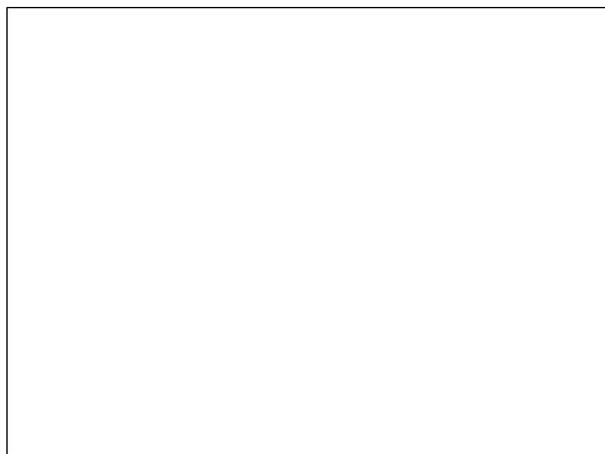
- Les chaînes et entraînements des racleurs des bassins de clarification seront remplacés en 2021.

Nous avons finalement trouvé une entreprise en Suisse romande, à même d'effectuer ces travaux.

- Après une analyse approfondie des installations avec cette entreprise, nous avons pu optimiser les coûts des travaux, qui resteront dans l'enveloppe d'un financement par le budget de fonctionnement.

Le service des eaux participera à l'exécution de ceux-ci.

Racleur à chaîne



4.5.1.3 Centrifugeuse

- En 2020, l'entreprise chargée de l'entretien a effectué un grand service, avec révision complète.
- Au mois de novembre 2020, une faiblesse dans le moteur est apparue.
Après examen des offres de réparation, nous avons opté pour la variante de remplacement complet par un moteur neuf de nouvelle génération, offrant aussi un meilleur rendement énergétique.

4.5.1.4 Dégrilleur

- Démontage, nettoyage et contrôle d'usure de la vis sans fin.
- Remplacement de la brosse d'entrée d'ouvrage.
- Nettoyage du brasseur de lavage du sable.

Ancienne brosse d'entrée d'ouvrage



Nouvelle brosse d'entrée d'ouvrage



4.5.1.5 Local des surpresseurs

Ce local abrite 2 compresseurs servant à l'aération et à l'apport d'air dans les 2 bassins de biologie.

Ces équipements sont bruyants. Aussi, nous avons mis en place un dispositif d'insonorisation, appelé communément amortisseur de bruit, afin de limiter le bruit à l'extérieur.

Ces éléments sont placés perpendiculairement à la grille d'aération donnant sur l'extérieur.

Dispositif antibruit



4.5.1.6 Autres travaux d'entretien

- Amélioration de la qualité de l'air ambiant dans le bâtiment de la STEP :
 - Il s'agit des locaux techniques, du bureau, du local de pause, des sanitaires et du vestiaire.
 - Tous les passages de murs et dalles en lien avec les locaux d'exploitation ont été fermés par une entreprise spécialisée.
 - Un revêtement anti-odeur a été posé sur les murs et le sol du local de la benne à boues.
 - La porte d'accès à la centrifugeuse, située à l'étage du bâtiment, a été remplacée par une porte métallique étanche.

Porte étanche du local de la centrifugeuse



- Service de toutes les pompes et moteurs, soit contrôle d'usure et vidange du carter réducteur.
- Remplacement de la pompe doseuse de flocculant.
- Remplacement de l'analyseur d'humidité (dessiccateur).
- Révision du compresseur à air.
- Remplacement des deux sondes des bassins de biologie des lignes n° 1 et 2.
- Révision/réparation du brasseur de la fosse.

4.5.1.7 Optimisation énergétique

- Rappel : comme mentionné dans le rapport de gestion 2017, nous avons confié l'étude énergétique de la STEP à un bureau d'ingénieurs. Cette analyse porte notamment sur le potentiel de recyclage des boues et d'optimisation du traitement des eaux usées.
- Le rapport de l'étude énergétique a été achevé en 2020 et validé par l'Office fédéral de l'énergie, dans le cadre de la plate-forme des PME pour l'efficacité énergétique (PEIK) qui a initié cet audit auprès des exploitants de STEP.

Les subventions fédérale et cantonale prévues ont été versées, de sorte que le montant à charge de la commune s'est élevé à CHF 1'000.00.

- Cet audit nous fournit les filières qui pourront être exploitées, en vue d'optimiser le fonctionnement de la STEP, du point de vue du traitement des eaux usées et de la consommation d'énergie, tout en restant dans des investissements raisonnables.
- Le projet photovoltaïque sera remis à jour courant 2021.
Nous avons commandé une étude de faisabilité, proposant une extension des surfaces solaires en utilisant une portion du terrain privé situé au sud-ouest de la STEP ; en effet, la STEP nécessite de disposer d'une production plus importante.

4.5.1.8 Taxe fédérale supplémentaire

- Comme chaque année et ceci pour rappel jusqu'en 2040, la Confédération prélève la taxe additionnelle sur les eaux usées.
- La taxe additionnelle s'élève à CHF 9.00 par habitant raccordé. En 2020, la taxe a été calculée sur la base de 3'190.5 habitants raccordés.

4.5.2 Etat et entretien du réseau (46.02)

- Suite à la suppression de la 2G par Swisscom, modification des transmetteurs d'alarme GSM aux stations de relevage des eaux usées de la Claie-aux-Moines (parcelle RF n° 771), d'En Brit (parcelle RF n° 1851), du Bourg des Pilettes (parcelle RF n° 683) et de la route des Cullayes (parcelle RF n° 659).
- Nettoyage de la fosse d'eaux usées de la station d'En Brit et service des deux pompes.
- Nettoyage des stations du Bourg des Pilettes et de la route des Cullayes par une entreprise spécialisée.

4.5.3 Renouvellement de canalisations et d'infrastructures (46.02)

Il n'y a pas eu de travaux significatifs exécutés en 2020.

4.5.4 Extension du réseau (46.02)

4.5.4.1 Assainissement du quartier de Tantérine et de la Cabuse

Le projet d'assainissement de 4 propriétés dans le haut de la route de Tantérine a été finalisé en 2020.

Au cours de sa séance du 5 octobre 2020, le Conseil communal a accordé le crédit nécessaire (préavis n° 08/2020).

Les travaux seront réalisés en 2021. Le réseau communal sera ainsi prolongé d'environ 315 mètres.

4.5.5 Installations particulières d'épuration (46.04.01)

La Direction générale de l'environnement (DGE) est chargée de la surveillance de la conformité des installations particulières d'épuration des eaux usées ménagères. Lorsque les propriétaires sont invités à assainir leurs équipements, la question du raccordement des bâtiments concernés au réseau communal se pose.

Les demandes qui nous sont présentées dans ce sens sont examinées et évaluées au cas par cas, en fonction des opportunités de l'extension du réseau dans une zone ou l'autre, ainsi que sur le plan économique/financier.

En 2020, quelques requêtes nous sont parvenues et sont en cours d'examen, tant du côté de la Municipalité que des privés.

Au 31 décembre 2020, nous comptons 27 installations individuelles d'épuration sur le territoire communal.

4.6 Entretien des cours d'eau et fontaines

4.6.1 Ruisseau de La Lutrive (47.02)

L'étude de la réfection du lit du ruisseau de La Lutrive depuis la route des Miguettes a été engagée en 2019. En effet, ce cours d'eau inonde régulièrement les terrains adjacents.

Le rapport de projet et d'estimation des coûts du bureau d'ingénieurs mandaté nous est parvenu début 2020. Il s'agit de procéder au reprofilage et à des renforcements localisés du lit et des berges du ruisseau.

Une demande d'autorisation et de subventionnement a été présentée au canton. Elle a été acceptée en octobre 2020 ; au vu du subside estimé par le canton, les travaux seront financés par le budget ordinaire.

L'appel d'offres des travaux de génie civil a été effectué en automne et les travaux ont été adjugés à une entreprise au mois de décembre 2020. Ils seront réalisés dans le courant de l'année 2021.

4.6.2 Fontaines

- Fontaine sis derrière l'hôtel-restaurant des Alpes

L'écoulement a été remplacé.

- Fontaine du giratoire du centre du village

La pompe a été remplacée.

5. FORMATION / JEUNESSE / CULTURE / EGLISE

5.1 Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ)

5.1.1 Organes 2020 de l'ASIJ (52.04)

5.1.1.1 Conseil intercommunal

1) Composition

Le Conseil intercommunal est composé de 54 délégués des 10 communes membres de l'association.

Pour rappel, chaque commune est représentée comme suit :

- 2 délégués municipaux pour la délégation fixe.
- Des délégués des conseils généraux ou communaux par fraction de 500 habitants pour la délégation variable.

Le nombre de délégués « variables » de Savigny est de 7.

2) Représentation de Savigny

Délégation fixe :	– Daniel Métraux	PLR
	– Gilbert Regamey	PLR
Délégation variable :	– Christian Aeschlimann	PLR
	– Stefan Giardiello	PS
	– Lara Graz	Les Vert.e.s
	– Stéphane Kay	PS
	– Sandra Klinke	Les Vert.e.s
	– Alexandre Monod	PLR
	– Jean-Jacques Schumacher	PLR

5.1.1.2 Comité de direction

Le Comité de direction est composé d'un représentant par commune membre, choisi et proposé par chaque Municipalité parmi ses membres. Les représentants 2020 sont :

Communes	Représentants	
Corcelles-le-Jorat	Christophe Balissat	
Forel (Lavaux)	Olivier Kaeser	
Jorat-Mézières	Muriel Preti	
Montpreveyres	Cristine Pasche	
Ropraz	Jérôme Porchet	
Savigny	Jean-Claude Rochat	
Servion	Yves Boand	
Syens	Isabelle Lorenz	
Vucherens	Etienne Cherpillod	Président
Vulliens	Olivier Hähni	

5.1.2 Activités 2020 du Conseil intercommunal

5.1.2.1 Séances

Le Conseil intercommunal, organe législatif, s'est réuni à 3 reprises en 2020 :

- 4 mars : Montpreveyres
- 17 juin : Jorat-Mézières
- 23 septembre : Savigny

5.1.2.2 Objets traités

Il s'est déterminé sur les six préavis suivants :

N°	Objets
01/2020	Demande d'approbation de la constitution d'un Droit distinct et permanent (DDP) de superficie sur la parcelle RF n° 669 de la Commune de Jorat-Mézières d'une durée de 100 ans contre une redevance annuelle de CHF 40'000.00
02/2020	Demande de crédit pour la réfection de la façade sud de 1991 et de la verrière, ainsi que création d'un local externe de 20 m ² au Collège du Raffort à Jorat-Mézières
03/2020	Demande de crédit de CHF 50'000.00 TTC pour la réfection de la classe de cuisine au Collège du Raffort à Jorat-Mézières
04/2020	Règlement sur les transports scolaires de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ) et ses annexes
05/2020	Rapport des comptes et de gestion 2019
06/2020	Budget 2021

Tous les documents du Conseil intercommunal sont disponibles sur le site de l'ASIJ :

<https://www.asij.ch/cet/>.

5.1.3 Récapitulation des comptes et budgets de fonctionnement

Libellé	ASIJ Budget 2021		ASIJ Budget 2020		ASIJ Comptes 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration	631'200	178'750	621'200	171'100	538'342	181'789
Finances	1'646'300	7'976'570	2'025'700	7'379'555	1'541'875	6'379'127
Domaines et bâtiments	2'996'850	174'210	2'651'060	159'655	2'504'586	183'275
Instruction publique et cultes	3'092'230	37'050	2'444'800	32'450	2'222'752	63'364
	8'366'580	8'366'580	7'742'760	7'742'760	6'807'555	6'807'555

La participation financière de notre commune se répartit de la manière suivante :

(1/2 pour le nombre d'élèves et 1/2 pour le nombre d'habitants)

Budget ASIJ 2019 CHF 1'627'603.90

Pour 346 élèves et 3'353 habitants

Comptes ASIJ 2019 CHF 1'508'366.30

Pour 352 élèves et 3'352 habitants

Budget ASIJ 2020 CHF 1'660'998.60

Pour 352 élèves et 3'353 habitants

Budget ASIJ 2021 CHF 1'885'377.75

Pour 365 élèves et 3'348 habitants

5.2 Bibliothèque de Savigny-Forel (56.04)

Vous trouverez ci-joint le rapport d'activités 2020 de la bibliothèque publique³, rédigé par Mme Françoise Vermot, bibliothécaire, responsable du service.

5.3 Association du passeport vacances d'Oron-Jorat (57.05)

Dès 2018, nous participons au passeport vacances d'Oron-Jorat.

En 2020, nous avons reconduit notre contribution de CHF 0.50/habitant, quand bien même l'édition a dû être annulée en raison de la pandémie Covid-19.

5.4 Cultes

5.4.1 Statistiques (14.06.05)

Au 1^{er} octobre 2020, les confessions présentes dans notre commune étaient les suivantes :

– Protestants	1'150
– Catholiques	910
– Autres confessions ou sans confession	1'291

5.4.2 Paroisse de Savigny-Forel (Lavaux) (58.02)

La Commune de Savigny a été représentée aux assemblées paroissiales ordinaires de 2020.

³ Rapport d'activités 2020 de la Bibliothèque de Savigny-Forel

Elles ont lieu deux fois par année, généralement à l'issue d'un culte, dans l'un des deux villages de la paroisse, en alternance :

- Au printemps pour approuver les comptes et la gestion de l'année précédente
- En automne pour approuver le budget de l'année suivante

Elle peut également être convoquée par le conseil paroissial pour un objet particulier, mais cela n'a pas été le cas en 2020.

Au mois de novembre 2020, M. Benjamin Corbaz, pasteur, a annoncé son départ de la paroisse à l'été 2021. A ce jour, nous ne sommes pas renseignés quant à sa succession.

5.4.3 Paroisse catholique de Saint-Etienne (58.03)

- Rappel

En 2002, sous l'impulsion de la Préfecture du district de Lausanne, toutes les communes concernées par les paroisses catholiques de Lausanne ont été contactées ; dans le cadre de cette démarche, notre commune et celle d'Epalinges ont été approchées au sujet de la répartition des charges de la paroisse catholique de Saint-Etienne (La Sallaz).

En effet, l'article 13 de la Loi du 16 février 1970 sur l'exercice de la religion catholique dans le Canton de Vaud en vigueur jusqu'au 31 décembre 2006 et remplacée par la Loi du 9 janvier 2007 sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public (BLV 180.05), articles 21 à 24, stipulait que : *Les communes composant une paroisse procurent et entretiennent le mobilier nécessaire au culte catholique ; elles pourvoient à l'entretien des meubles et immeubles nécessaires à ce culte.*

Nous avons ainsi passé une convention avec Lausanne et Epalinges le 31 janvier 2003, réglant la répartition des frais d'exploitation de la paroisse catholique de Saint-Etienne.

- Convention de 2003

La convention est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003.

La clé de répartition, prévue aux articles 6 et 7, était fixée en fonction du nombre des paroissiens catholiques domiciliés dans chaque commune et se basait sur les informations des registres du contrôle des habitants de chaque commune, arrêtées au 1^{er} octobre, ce nombre étant revu tous les 5 ans.

Depuis 2012, la déclaration de la confession auprès des contrôles des habitants n'est plus obligatoire. Il est par conséquent devenu difficile d'appliquer cette convention au terme de la période de 5 ans 2012-2017, car le nombre de paroissiens catholiques inscrits dans les contrôles des habitants des communes membres n'était plus pertinent.

La Ville de Lausanne a donc sollicité de la Préfecture du district de Lausanne pour réviser la convention avec des critères de répartition en adéquation avec la réalité.

- Convention de 2020

Dans le contexte de la démarche de la Préfecture du district de Lausanne, une nouvelle convention a été signée le 23 septembre 2020, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

La nouvelle clé de répartition, prévue aux articles 6 et 7, est fixée en fonction du nombre d'habitants de chaque commune, arrêté au 31 décembre, ce nombre étant revu tous les 2 ans.

5.4.4 Communauté Israélite de Lausanne et du Canton de Vaud (58.04)

- Contexte

L'article 171 de la Constitution du 14 avril 2003 du Canton de Vaud reconnaît la Communauté Israélite de Lausanne et du Canton de Vaud (CILV) comme institution d'intérêt public. L'exposé des motifs précise (p. 39, chiffre 6.8.1) que « *si un certain nombre d'analogies ont été créées avec les Eglises (catholiques et protestantes), il n'a pas été souhaité de créer de nouvelles obligations pour les communes (...). Il semble plus adéquat que chaque situation puisse être examinée au cas par cas (...) et qu'elle soit réglée par des conventions entre les communes et les communautés religieuses reconnues* ».

La CILV dispose d'un lieu de culte dans le canton ; il s'agit de la synagogue située à Lausanne, avenue Juste-Olivier 1, dont elle est propriétaire.

Au nom de la réalité historique forte représentée par cette communauté et de l'égalité de traitement, 13 communes ont décidé en son temps de soutenir cette communauté, même si la loi ne leur en faisait pas formellement obligation ; il s'agit des communes de Belmont-sur-Lausanne, Bussigny-près-Lausanne, Epalinges, Jouxens-Mézery, Lausanne, Lutry, Morges, Paudex, Pully, Renens, Saint-Sulpice, Vevey et Yverdon-les-Bains.

Elles ont passé entre elles une 1^{ère} convention de 2 ans, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Elles ont déterminé un montant maximum de la subvention versée à la CILV s'élevant à CHF 30'000.00 pour couvrir partiellement les frais d'entretien et de fonctionnement de la synagogue. Elles ont convenu ensuite d'une clé de répartition basée sur le nombre d'habitants domiciliés dans chacune des communes comptant au moins 10 adultes actifs à la CILV. Enfin, elles ont délégué à la Commune de Lausanne la gestion administrative et financière de leurs obligations.

Depuis son entrée en vigueur en janvier 2008, la convention a été renouvelée à l'échéance contractuelle de 2 ans, ensuite de 5 ans en 5 ans pour tenir compte de l'évolution du nombre de fidèles et du nombre de communes partenaires.

- Convention du 18 mai 2020

En 2020, il est apparu à travers les chiffres communiqués par la CILV en 2018 que Savigny fait partie des 25 autres communes qui remplissent les conditions d'adhésion à la convention, en particulier le critère de 10 adultes actifs puisque notre commune compte 32 fidèles.

Aussi, nous avons été approché par la Ville de Lausanne afin d'adhérer à la convention de subvention de la CILV pour la période 2020-2024, ce que nous avons accepté.

6. POLICE / DÉFENSE INCENDIE / PROTECTION CIVILE

6.1 Police

6.1.1 Association Sécurité Est Lausannois (ASEL) (61.01)

6.1.1.1 Conseil intercommunal

1) Composition

Le Conseil intercommunal est composé de 19 délégués des 4 communes membres de l'association.

Pour rappel, chaque commune est représentée comme suit :

- Délégation fixe : 2 délégués pour chaque commune, soit un désigné par la Municipalité et un désigné par le Conseil communal.
- Délégation variable : 1 délégué supplémentaire par tranche entamée de 3'000 habitants, désigné par le Conseil communal.

Les délégués de Savigny sont au nombre de 4.

2) Représentation de Savigny

- Chantal Weidmann Yenny Syndique PLR
- Fritz Burri Conseiller communal PLR
- David Chassot Conseiller communal PS
- Viesturs Simanis Conseiller communal PLR

3) Activités 2020 du Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal s'est réuni à 2 reprises : le 18 juin à Pully et le 24 novembre à Savigny.

Au cours de celles-ci, il a traité les préavis suivants :

N°	Objets
01/2020	Comptes 2019
02/2020	Rapport de gestion 2019
03/2020	Budget 2021

Tous les documents du Conseil intercommunal sont disponibles sur le site de l'ASEL :

<https://www.police-el.ch/fr/organisation/association-securite-est-lausannois/conseil-intercommunal-direction/conseil-intercommunal>.

6.1.1.2 Comité de direction

1) Composition

Le Comité de direction est composé d'un représentant par commune membre, choisi et proposé par chaque Municipalité parmi les municipaux en fonction, ainsi que du commandant.

Les représentants 2020 sont :

Communes	Représentants	
Belmont-sur-Lausanne	Nathalie Greiner-Meylan	
Paudex	Gérald Fontannaz	Vice-président
Pully	Jean-Marc Chevallaz	Président
Savigny	Jean-Claude Rochat	
Commandant	Dan-Henri Weber	Secrétaire

2) Activités 2020 du Comité de direction

Le Comité de direction s'est réuni à 9 reprises, dont 2 en visioconférence. Au cours de ses séances, il a notamment traité les points généraux suivants :

- Courriers des communes
- Bilans opérationnels du mois écoulé
- Situation du personnel du corps de police
- Engagement de nouveaux collaborateurs
- Assermentation de nouveaux collaborateurs
- Comptes 2019
- Planification des séances du Conseil intercommunal
- Préavis pour le Conseil intercommunal
- Proposition des promotions
- Rapport pour l'achat d'un véhicule banalisé
- Rapport pour le renouvellement périodique des véhicules
- Remise des diplômes et patelettes aux promus
- Budget 2020
- Sujets spécifiques à chaque Municipalité

6.1.1.3 Pandémie Covid-19

Depuis le lundi 16 mars 2020, l'organisation police-secours du canton a été adaptée avec la mise en place d'une patrouille mixte gendarmerie/police communale (REGIO GDM/POLCOM). Ainsi, dans notre district, les polices Est Lausannois (PEL) Lavaux (POL) ont formé une région POLCOM. En contrepartie, un ETP POLCOM a été détaché à la gendarmerie (GDM) pour également former une patrouille mixte sous commandement GDM. Dans ce même contexte, le commandant de la Police cantonale a également admis que les patrouilles police-secours PEL et POL puissent sans autre, spontanément ou sur appel, intervenir et dénoncer sur les territoires de ces deux corps de police.

Quotidiennement et en lien avec la pandémie Covid-19, de nombreux passages préventifs ont été effectués, notamment dans les parcs publics et autres zones de détente de chaque commune de l'Association Sécurité Est Lausannois (ASEL), ainsi qu'une présence particulièrement renforcée à proximité des collèges, afin de garantir la sécurité aux abords de ceux-ci. En règle générale, le bon comportement des élèves et des accompagnants a été relevé.

Des messages de sensibilisation et d'information sur la distance sociale et la taille des groupes autorisée ont été transmis à de nombreuses personnes.

Ces messages préventifs ont été globalement bien perçus. Toutefois, une quinzaine d'amendes d'ordre ont quand même été distribuées sur le territoire de la PEL à des personnes qui ne respectaient pas les mesures.

Au terme du plan ORCA le 19 juin 2020, les polices communales ont prolongé leur collaboration opérationnelle avec la gendarmerie. Le projet CoRe (Collaboration Renforcée) s'inscrit dans une continuité de la collaboration Covid-19 et a garanti une efficacité des forces de police jusqu'au 31 décembre 2020. Un cadre légal de ce projet, édicté par la Police cantonale, verra le jour prochainement. Cela étant, le maintien des patrouilles mixtes s'est avéré judicieux, vu que le plan ORCA a été rétabli en fin d'année 2020.

6.1.1.4 Divers

- La cérémonie et le rapport du corps de police sous sa nouvelle forme aurait dû avoir lieu le 24 mars 2020. Cet événement a dû être annulé en raison de la pandémie Covid-19.

Les promotions et assermentations qui étaient prévues à celle-ci se sont déroulées en comité restreint.

- La cérémonie des trois corps sécuritaires (police, protection civile et pompiers), telle qu'organisée jusqu'en 2019, a été définitivement abolie.

6.1.2 Activités de la Police Est Lausannois (61.08-10)

6.1.2.1 Interventions à Savigny

Interventions	2020	Ecart 2019
Interventions de police-secours	246	- 11
Patrouilles pédestres préventives	3'482	-1'342
Prévention à l'école	242	+ 68
Dénonciations judiciaires	24	0
Contrôles de circulation	205	- 70
Accidents de la circulation avec arrangement à l'amiable	23	0
Accidents de la circulation avec dommages matériels	6	- 3
Accidents de la circulation avec lésions corporelles	4	- 4
Accidents de la circulation mortels	0	0
Ivresse au volant, sans accident, (0.25-0.39 mg/l)	1	- 4
Ivresse au volant, sans accident, (dès 0.40 mg/l)	2	+ 2
Ivresse au volant, avec accident	0	- 1
Accidents avec fuite	5	- 2

6.1.2.2 Contrôles de vitesse à Savigny

- En 2018, la Police Est Lausannois a procédé à des contrôles radar sur diverses artères différentes, dont le résultat est le suivant avec comparaison sur l'année précédente :

	2020	Ecart 2019
Nombre de contrôles	124	+ 7
Nombre de véhicules contrôlés	83'286	- 11'831
Contraventions	7'722	+ 1'298
Dénonciations à la Préfecture	326	- 30
Dénonciations au Ministère public	48	+ 5

- Les vitesses maximales enregistrées ont été les suivantes :
 - 50 km/h : 91 km/h à la route de Lutry
 - 60 km/h : 89 km/h à la route de la Claie-aux-Moines
 - 80 km/h : 125 km/h à la route de Lutry

- Radar pédagogique

Nous disposons d'un radar pédagogique mobile, afin de sensibiliser les automobilistes sur leur vitesse.

En outre, deux radars pédagogiques fixes sont installés à la route d'Oron, dans les deux sens, car la problématique à cet endroit était récurrente.

6.1.2.3 Prévention

- Durant l'année scolaire 2019-2020, les spécialistes de la prévention routière ont dispensé quelque 145 heures d'enseignement à 102 classes primaires et secondaires, du 1^{er} au 11^{ème} cycle HarmoS de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Savigny.



- Tout comme en 2019, des cours théoriques et pratiques ont été dispensés au Jardin de la circulation de la Vallée de la Jeunesse, infrastructure mise gracieusement à la disposition de la Police Est Lausannoise par la Police municipale de Lausanne. Ces leçons, données aux élèves de 6^{ème} et 7^{ème} HarmoS, ont permis aux intervenants de rencontrer plus de 300 écoliers scolarisés sur les 4 communes.



- Dans le cadre de la « délinquance juvénile » (prévention des délits), des cours ont été dispensés aux élèves de 8^{ème} Harmos. 15 classes ont ainsi été sensibilisées entre Pully et Savigny. Ce cours, donné sur deux périodes, traite de la problématique des vols à l'étalage, des dommages à la propriété (tags et graffitis), du littering, des insultes, du harcèlement et de tout ce qui est lié à l'image numérique (réseaux sociaux), ainsi que des conséquences pénales.



Tag



6.1.3 Défenses publiques (61.10)

En 2020, aucune demande de défense publique n'a été déposée auprès du Juge de paix du district de Lavaux-Oron.

6.1.4 Police des chiens (62.03.12)

A fin 2020, notre commune recensait 291 chiens, dont 4 d'une race potentiellement dangereuse, soit : 1 « American Staffordshire Terrier », 1 « American Pitbull Terrier » et 2 « Rottweiler ».

6.1.5 Police du commerce et des manifestations

6.1.5.1 Liste des commerces et établissements publics au bénéfice d'une licence au 31 décembre 2020 (67.04)

Commerces et établissements publics	Type de licence
Boulangerie Duvoisin Sàrl route de la Claie-aux-Moines 20	Débit de boissons alcooliques à l'emporter
Buvette du FC Savigny-Forel route de Mollie-Margot 20	Buvette
Café crêperie Savignoise route de Mollie-Margot 1	Café-restaurant
Coop Société coopérative route des Miguettes 2	Débit de boissons alcooliques à l'emporter
Denner Satellite place du Forum 2	Débit de boissons alcooliques à l'emporter
Gentlemen Brewers chemin de Geffry 7, box n° 46	Débit de boissons alcooliques à l'emporter
Restaurant de la Claie-aux-Moines route de la Claie-aux-Moines 23	Café-restaurant
Restaurant du Chasseur route des Cullayes 2	Café-restaurant
Restaurant Saint-Amour chemin de la Branche 34	Café-restaurant
Restaurant Yuan Ming Yuan route de la Roche 6	Café-restaurant
The Bread Box chemin de Geffry 7, boîtes n° 44 et 45	Café-restaurant

6.1.5.2 Autorisations communales (14.02.03 – 21.08.01 – 43.09 – 67.06)

Vous trouverez ci-dessous la liste des autorisations communales délivrées :

Types d'autorisation	2019	2020
Permis temporaires pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place	33	10
Lotos	1	1
Tombolas	11	3
Loteries	0	0
Autorisations de police diverses (vente et distribution de matériel sur la voie publique, stand d'information, course pédestre, fête foraine, etc.)	20	11
Appareils automatiques (boissons froides sans alcool, cigarettes, essence)	0	0
Procédés de réclame	0	0
Impôt sur les divertissements (billets d'entrée)	4	3

6.2 Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Cœur de Lavaux

6.2.1 Collaboration (65.01/02)

- En vigueur dès le 1^{er} janvier 2014, le Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Cœur de Lavaux est une entente intercommunale, au sens des articles 109a et suivants de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC – BLV 175.11), entre les communes de :
 - Bourg-en-Lavaux
 - Chexbres
 - Forel (Lavaux)
 - Puidoux
 - Rivaz
 - Savigny
 - Saint-Saphorin (Lavaux)
- Le SDIS Cœur de Lavaux est présidé par une commission consultative du feu, nommée au début de chaque législature. Elle est composée de 12 membres, soit : 1 municipal par commune, le commandant et 4 membres de l'état-major. La présidence et la vice-présidence sont assumées par des municipaux.

Le président de la commission consultative du feu de la législature 2016-2021 est M. Jean-Rémy Chevalley, Municipal à Puidoux.

6.2.2 Missions et organigramme

- Les missions confiées au SDIS Cœur de Lavaux sont nombreuses et variées, soit notamment :
 - Lutte contre le feu
 - Inondations
 - Sauvetage de personnes et d'animaux
 - Traitement des pollutions de faible importance
 - Prévention contre le feu
- Le détachement de premier secours (DPS) est le premier échelon d'intervention du SDIS et regroupe environ 50 pompiers volontaires.

Pour accomplir ses missions, le DPS dispose de 2 sites opérationnels situés à Forel (Lavaux) et à Cully.
- Le détachement d'appui (DAP) intervient en renfort du DPS sur les événements de grande ampleur. Le SDIS Cœur de Lavaux compte 4 sections DAP, localisées sur les Communes de Bourg-en-Lavaux (Cully), Forel (Lavaux), Puidoux et Savigny.

6.2.3 Locaux

Le SDIS Cœur de Lavaux dispose des locaux suivants :

- Caserne DPS : chemin du Vigny à Cully
- Caserne principale du DPS : route de Vevey à Forel (Lavaux)
- Caserne DAP hydraulique : chemin des Chaux à Puidoux
- Caserne DAP : route de la Claie-aux-Moines à Savigny

La caserne DAP de Savigny a été créée dans le garage de la déchetterie des Gavardes. Elle sert de caserne de décharge d'une part et de caserne principale pour les JSP (Jeunes sapeurs-pompiers).

6.2.4 Activités et interventions (65.07)

Vous trouverez le rapport d'activités 2020 du SDIS Cœur de Lavaux sur son site internet : <https://sdiscoeurdelavaux.ch/www/>.

6.2.5 Coûts

La convention d'entente intercommunale, ratifiée par tous les conseils communaux et le Conseil d'Etat en date du 18 décembre 2013, prévoit que les frais du SDIS Cœur de Lavaux sont répartis comme suit :

- 50% selon le nombre d'habitants de chaque commune
- 50% selon la valeur immobilière des biens immobiliers assurés auprès de l'ECA

6.3 Protection civile

6.3.1 Organisation régionale de protection civile (ORPC) de Lavaux-Oron (66.02)

6.3.1.1 Composition 2020 des organes de l'Association ORPC de Lavaux-Oron

1) Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal est composé de 34 délégués et de 17 suppléants, émanant des 17 communes membres.

Chaque commune a un délégué de la Municipalité avec droit à 1 voix et un délégué du Conseil général ou communal avec droit à un nombre de voix en fonction de la population de la commune, arrêtée au 31 décembre de l'année précédant le début de la législature ; le délégué du législatif dispose d'une voix pour mille habitants ou tranche de mille entamée, soit 4 voix pour Savigny.

6.3.1.4 Coûts

- Le coût annuel 2020 par habitant s'est élevé à CHF 23.50, contre CHF 25.50 en 2019, qui comprenait une contribution unique de CHF 2.00/habitant pour l'aménagement de nouveaux locaux.
- La participation 2021 par habitant a été budgétisée à CHF 23.49.

7. AFFAIRES SOCIALES

7.1 Action sociale / Aide sociale

7.1.1 Cohésion sociale (anciennement facture sociale) (70.02)

- Le montant de notre participation à la facture sociale 2019, communiqué en octobre 2020, s'est élevé à CHF 2'637'449.00, alors que les acomptes se sont élevés à CHF 2'696'073.00, soit une différence en notre faveur de CHF 58'624.00.
- La participation prévisionnelle de notre commune à la cohésion sociale 2021 (anciennement facture sociale), communiquée en novembre 2020, a été fixée à CHF 2'717'638.00, alors que la participation prévisionnelle 2019 s'élevait à CHF 2'921'687.00.
- Remarques :
 - L'accord négocié entre le canton et les communes prévoit que dès 2016, seul un tiers des augmentations des montants compris dans la facture sociale par rapport à l'année 2015 sont à charge des communes. Cet accord est stipulé à l'article 17a alinéa 1 de la Loi du 24 novembre 2003 sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF – BLV 850.01), qui dispose que : *Dès l'année 2016 et pour les années suivantes, le montant qui dépasse les dépenses de l'Etat engagées en vertu de l'article 15 de la présente loi par rapport au décompte de l'année 2015 n'est à la charge des communes qu'à raison d'un tiers (33.3%).*
 - Conformément à l'accord canton-communes du 25 août 2020, un montant de CHF 40 mios ne sera pas facturé. En effet, CHF 25 mios nouvellement à charge du canton ont été déduits de la participation à la cohésion sociale avant facturation aux communes. Par ailleurs, l'Etat a renoncé à facturer aux communes les CHF 15 mios prévus par l'article 17a alinéas 2 à 4 LOF (BLV 850.01) qui dispose que :
 - ² *Si les dépenses de l'Etat engagées en vertu de l'article 15 sont pendant deux années consécutives inférieures ou supérieures de plus de CHF 15 mios à l'évolution prévisible des dépenses selon la courbe de référence fixée à l'alinéa 5 ci-dessous, des négociations entre l'Etat et communes sont engagées.*
 - ³ *A défaut d'un accord entre l'Etat et les communes, le montant à la charge des communes pour l'année suivante est augmenté de CHF 15 mios si les dépenses de l'Etat ont augmenté selon les conditions prévues à l'alinéa 2 ci-dessus ou est diminué de CHF 15 mios si les dépenses de l'Etat ont diminué selon les conditions prévues à l'alinéa 2 ci-dessus.*
 - ⁴ *Le mécanisme de l'alinéa 3 ne peut donner lieu qu'une seule fois à une augmentation ou à une diminution du montant à la charge des communes.*

7.1.2 Association régionale pour l'action sociale (ARAS) (71.05)

- Les comptes 2018 de l'Association régionale pour l'action sociale (ARAS) Est lausannois-Oron-Lavaux se sont bouclés avec un excédent de charges de CHF 83'727.04, au lieu du déficit budgétisé de CHF 147'950.00.

Cet excédent a été financé par des prélèvements sur le fonds de réserve général (CHF 57'787.89) d'une part et sur le fonds de réserve des communes (CHF 25'939.15) d'autre part.

- Le déficit budgétisé par l'ARAS pour 2021 se monte à CHF 22'900.00. Il correspond à l'excédent qui pourrait être mis à charge des communes ; mais si nécessaire, il sera financé d'abord par les fonds de réserve.
- Notre participation 2019 au financement des agences d'assurances sociales s'est élevée à CHF 16.00 par habitant, alors qu'elle avait été budgétisée à CHF 15.15 par habitant.
- Pour 2021, la participation budgétisée s'élève à CHF 16.40 par habitant, alors qu'en 2020 elle était budgétisée à CHF 16.15.

7.2 Santé publique

7.2.1 Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) (73.03)

Dès 2020, en application de la convention signée en septembre 2018 entre les associations faitières des communes et le Conseil d'Etat, le canton est l'unique financeur public de l'AVASAD, en contrepartie d'une bascule de 1.5 point d'impôt (voir préavis n° 07/2019 – Arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021).

7.2.2 Aide et soins à domicile (73.03)

Notre commune est rattachée au Centre médico-social (CMS) d'Oron.

7.2.3 Pandémie du Coronavirus (Covid-19) (73.04)

7.2.3.1 Gestion de la pandémie par les autorités

Le Coronavirus (Covid-19) a clairement montré que les maladies infectieuses représentent un risque sanitaire et économique important. C'est pourquoi une bonne préparation en cas de pandémie et une coordination claire entre les autorités compétentes à l'échelle de la Confédération, des cantons et des communes sont essentielles afin de pouvoir agir de manière optimale lorsqu'un tel événement survient et assurer la protection de la population et des collaborateurs.

Les cantons sont responsables de la préparation du système de santé cantonal (par ex. capacités en lits et en personnel, check-list pour les administrations) et pour la conduite de l'exécution (canton – commune ou région).

Pour assumer cette mission essentielle, la protection de la population du Canton de Vaud repose sur un système coordonné, fondé sur une analyse des dangers et des risques, une doctrine, un concept de formation, épaulé par un outil informatique performant de suivi de la situation et renforcé par des exercices.

Sa base légale repose sur les textes suivants :

- La Loi du 23 novembre 2004 sur la protection de la population (LProP – BLV 510.11).
- Le Règlement du 5 juillet 2006 sur l'organisation et la coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe (RORCA – BLV 510.21.1).
- Les documents-lois relatifs au domaine ORCA sanitaire.

Il y est notamment indiqué que le Conseil d'Etat est compétent pour :

- Approuver la mise en œuvre du plan cantonal d'organisation et de coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe (ORCA).
- Mettre sur pied l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC).
- Garantir la conduite opérationnelle.
- Prononcer et lever l'état de nécessité.

Les organisations partenaires, à savoir la protection civile, la police, les sapeurs-pompiers, la santé publique et les communes sont responsables de leurs domaines respectifs et se prêtent mutuellement assistance.

Si ces différentes mesures sont clairement établies en cas de catastrophe naturelle par exemple, la pandémie du Coronavirus, par son ampleur territoriale et ses inconnues sur le plan sanitaire, a considérablement bouleversé tous les acteurs et échelons de la société.

Le Conseil d'Etat a déclenché à deux reprises durant l'année le Plan d'organisation en cas de catastrophe (ORCA), placé sous la direction de l'Etat-major cantonal de conduite.

Cet état de situation extraordinaire a nécessité des actualisations régulières des directives à appliquer tout au long de l'année 2020.

7.2.3.2 Mesures communales spécifiques

Au niveau communal, les mesures et actions entreprises ont notamment été les suivantes :

- Réactualisation du plan canicule, afin de contacter toutes les personnes de 75 ans et plus et transmission du listing des coordonnées complètes à la protection civile et au CMS.
- Coordination avec la société de jeunesse de Savigny « La Gaieté du Jorat » pour la livraison des courses auprès des personnes confinées.
- Réduction des loyers pour les locataires, sociétés et associations dont l'activité ne pouvait plus être exercée.
- Annulation et remboursement des locations du Forum et du refuge de la Planie.
- Plan de protection pour chaque service communal.
- Commande de matériel de protection et d'hygiène et mise en place des mesures de distanciation sociale au sein des services et dans les contacts avec le public.
- Nettoyage renforcé dans les bâtiments communaux (administration, écoles et structures d'accueil).

7.2.4 Plan canicule (73.04)

Le plan canicule, mis en place en 2009 sous l'égide du canton (voir rapport de gestion 2009, chiffre 7.2.5), a été reconduit en juin 2020.

En 2020, il n'a pas été nécessaire de le déclencher.

7.3 Exécution forcée d'expulsion (74.03)

En 2020, nous n'avons pas été eu à traiter d'exécution forcée d'expulsion.

7.4 Registre des entreprises (75.03)

- Le registre communal des entreprises, commerces et indépendants est tenu, conformément aux articles 7c à 9b de la Loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE – BLV 930.01), relayés par l'article 119 du Règlement général de police du 26 juin 2013 de l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois ».
- En application de la LEAE révisée en 2016, le canton a mis en service une plate-forme canton/communes des entreprises au mois de juin 2019. Elle est baptisée SITI.

Elle nous rend de précieux services, car elle est liée aux registres fédéraux IDE (numéro d'identification des entreprises) et REE (registres des entreprises et des établissements), conformément à l'article 9b LEAE. Ces outils sont performants.

7.5 Association Accueil Petite Enfance Réseau d'Oron (APEROR)

7.5.1 Communes membres (76.02)

Corcelles-le-Jorat	Ropraz
Essertes	Savigny
Forel (Lavaux)	Servion
Jorat-Mézières	Syens
Maracon	Vucherens
Montpreveyres	Vulliens
Oron	

7.5.2 Organes 2020

7.5.2.1 Assemblée générale

Elle est composée d'un représentant de chaque membre. Les communes membres désignent leur délégué.

En 2020, l'assemblée générale était composée de 13 membres.

Le délégué de Savigny à l'assemblée générale est M. Daniel Métraux, Municipal.

7.5.2.2 Comité directeur

Le Comité directeur est composé des membres suivants :

Communes	Représentants		
Forel (Lavaux)	Olivier Kaeser	Municipal	Président
Jorat-Mézières	Muriel Prédi	Municipale	
Oron	Romain Richard	Municipal	
Savigny	Jean-Claude Rochat	Municipal	Vice-président
Servion	Yves Boand	Municipal	
	Patricia Grossglauser	Déléguée	
	Anne-Cécile Uldry	Déléguée	

7.5.3 Activités 2020

- L'assemblée générale s'est réunie à une reprise en 2020 :
 - 29 septembre : Vulliens
- L'assemblée générale a traité et accepté les préavis suivants :
 - Comptes 2019
 - Budget 2021

7.5.4 Récapitulation des comptes et budgets de fonctionnement

Libellé	APERO Budget 2021		APERO Budget 2020		APERO Comptes 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Structures d'accueil	9'086'938	6'521'000	8'302'804	6'071'000	7'988'337	6'414'356
Accueillantes en milieu familial	2'176'562	1'728'500	2'218'446	1'593'000	2'115'646	1'700'719
Réseau APERO	655'260	3'669'260	651'250	3'508'500	843'981	2'834'889
	11'918'760	11'918'760	11'172'500	11'172'500	10'947'964	10'947'964

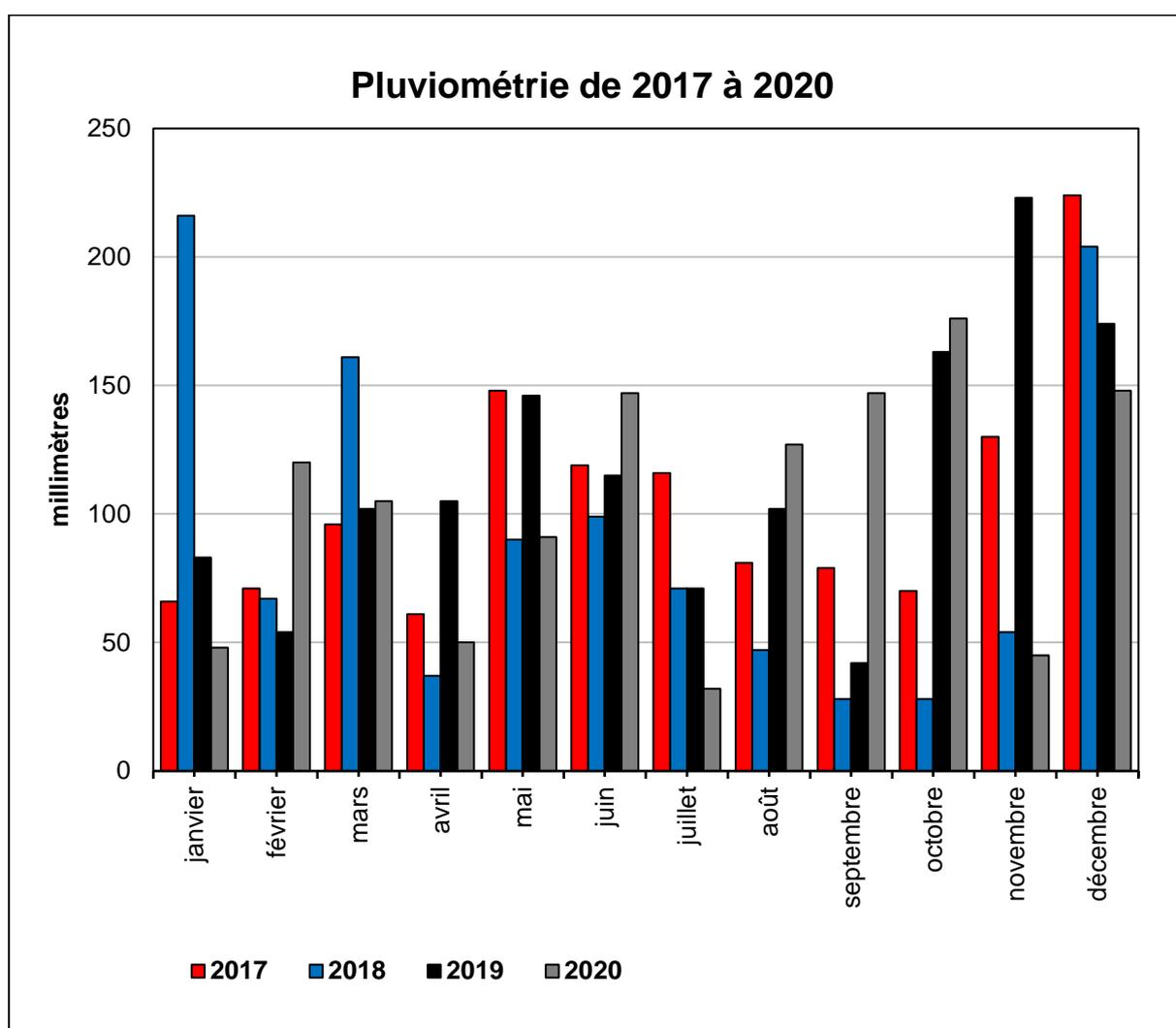
8. SERVICE DES EAUX

8.1.1 Approvisionnement en eau potable (81.04.01/02 – 81.06.01)

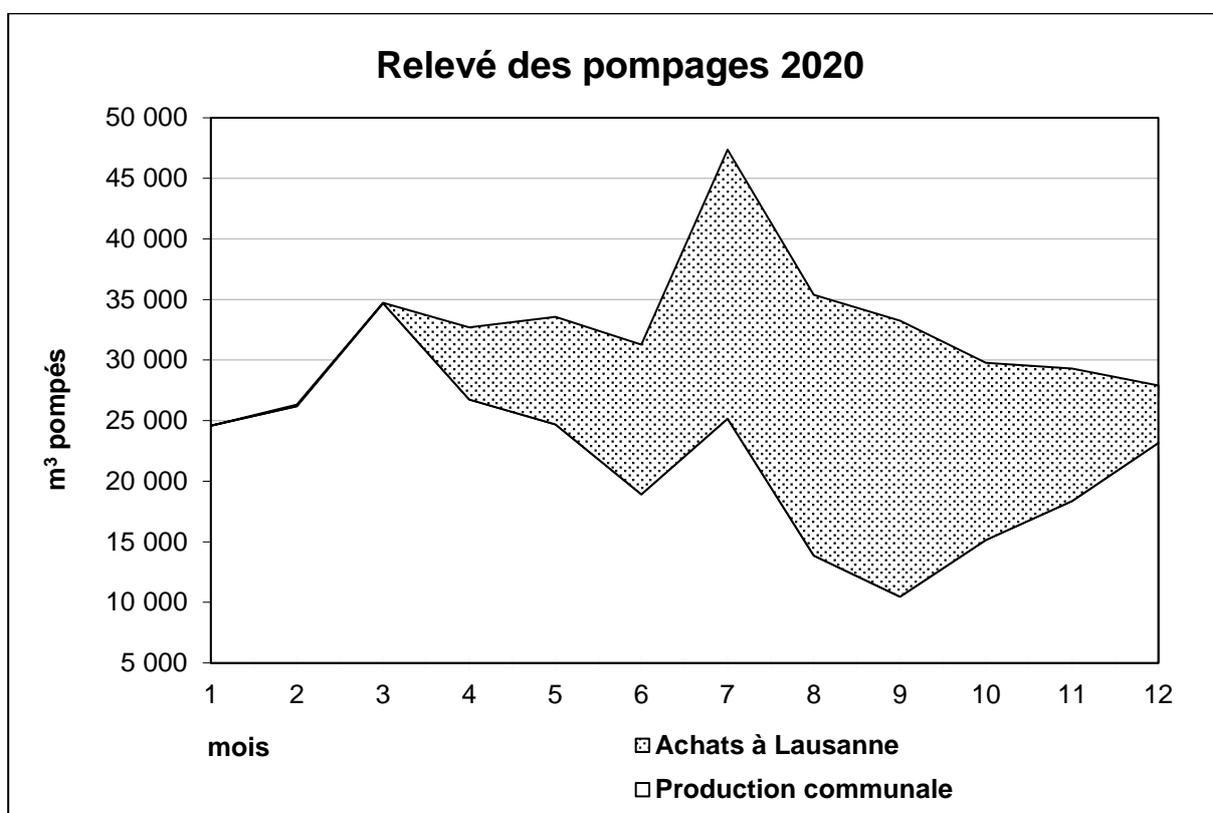
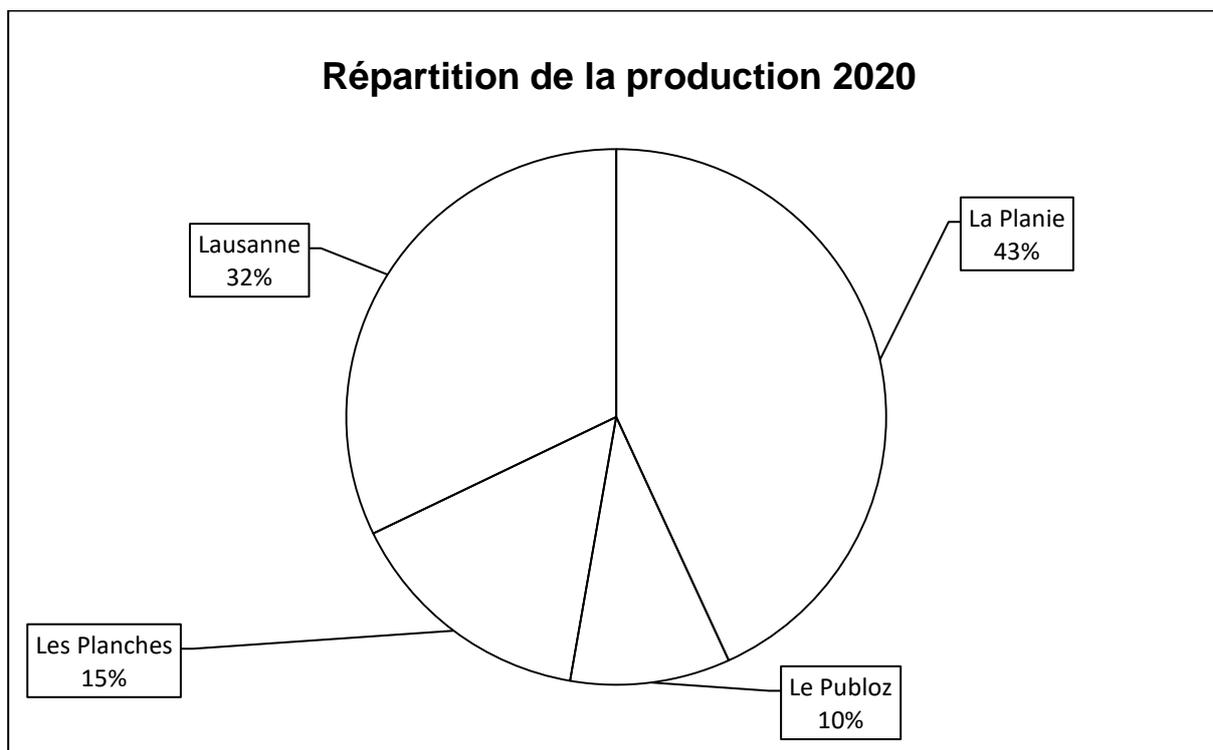
8.1.1.1 Production d'eau

Comme chaque année, nous vous remettons en annexe le tableau des comptages d'eau de l'année écoulée⁴, comportant également le résultat des années précédentes pour permettre une comparaison.

Les graphiques ci-dessous illustrent les données de ces résultats.



⁴ Tableau des comptages d'eau de 2015 à 2020



Comme en 2019, la production de l'année 2020 a été inférieure à la moyenne ; il y a eu une longue période d'étiage. Le graphique du relevé des pompages montre que nous avons dû acheter à Lausanne un peu plus de 30% de l'eau distribuée ; cette situation est légèrement inférieure à celle de l'année 2019. Les conditions hydrologiques nous ont principalement pénalisés : le déficit de nos ressources s'est présenté à partir du mois de juin et s'est prolongé jusqu'à mi-novembre. C'est seulement à ce moment-là que le niveau de nos captages s'est amélioré ; en décembre, ils ont pratiquement retrouvé une situation normale.

Le déficit de nos sources n'avait pas été totalement compensé en début d'année 2020, de sorte que nous avons dû acheter une partie de notre eau à Lausanne depuis le mois de mars ; le pic d'achat d'eau a eu lieu en juillet 2020.

La pluviométrie est une indication de la quantité de pluie tombée, mais elle n'est pas proportionnellement liée à la production de nos sources. Des averses extrêmes ne sont pas utiles, car le terrain n'a pas le temps d'absorber ; donc, l'eau s'évacue en ruissellement de surface.

8.1.1.2 Analyse des résultats des comptages 2020

- La différence entre le relevé des pompages + achats d'eau et le relevé des compteurs s'explique comme suit :

- Contrôle de 80 bornes hydrantes : environ 1'000 m³ à 1'200 m³.
- Purge du réseau, entretien, réparation de fuite : environ 500 m³ à 1'000 m³.
- Diverses ruptures de conduites : en 24 heures, elles peuvent engendrer un débit de 150-1'500 m³ selon l'importance.

En 2020, les fuites avérées ont représenté un volume de 3'740 m³ ; ce résultat nous conforte dans la nécessité de privilégier un entretien de qualité de notre réseau.

Malgré les moyens à disposition, le réseau demeure sujet à des fuites qui ne sont pas détectées ; notamment sur les tronçons privés. L'équipement public n'est pas en reste et a aussi ses points vulnérables : par exemple l'étanchéité des canalisations, des vannes, etc.

- Nous avons constaté que de l'eau est prélevée de manière sauvage sur des bornes hydrantes lors de travaux routiers ou autres, sans que l'entreprise ne s'annonce.
- En 2020, il faut également compter un prélèvement d'environ 5'000 m³ pour les besoins des travaux de remplacement des canalisations de la traversée de Mollie-Margot ; cette eau a servi au rinçage des nouvelles conduites d'eau potable avant leur mise en service. Il s'agit d'une exigence légale, contrôlée par l'Office de la consommation (OFCO).
- Les fuites sont détectées par les moyens suivants :
 - Le téléphone d'un particulier.
 - Le contrôle visuel par notre service des eaux.
 - Le contrôle journalier de la consommation d'eau par le système de télégestion et la localisation d'éventuelles fuites par les 59 détecteurs fixes installés sur le réseau.
 - Le contrôle auditif par le service des eaux lors des relevés des compteurs.

8.1.1.3 Développement de la production d'eau de boisson

- Référence est faite au rapport de gestion 2019, chiffre 8.1.1.3 (page 92).
- L'étude sera reprise en 2021 et le projet sera développé durant la prochaine législature.

8.1.2 Qualité de l'eau (81.07.01/02)

- Les résultats des analyses bactériologiques, microbiologiques et chimiques ont dans l'ensemble été conformes aux normes en vigueur. Vous trouverez ci-joint l'information sur la qualité de l'eau distribuée en 2020⁵, diffusée sur le site internet de la commune et aux piliers publics.

L'eau de boisson est assujettie à la législation sur les denrées alimentaires ; à ce titre, elle fait l'objet d'un autocontrôle obligatoire, lequel doit répondre aux exigences légales applicables en la matière. A Savigny, ce système a été mis en place en 2003 ; il nous sert de fil conducteur quant aux actions à entreprendre sur les ouvrages.

- La récolte d'échantillons s'effectue mensuellement sur 3 à 6 points aléatoires du réseau pour une analyse succincte portant sur 3 paramètres les plus importants, soit : germes aérobies mésophiles, escherichia coli, enterococcus spp.

En outre, une analyse complète est effectuée 3 fois par année, portant sur 96 paramètres complémentaires à ceux précités, soit : sels minéraux, résidus de pesticides, médicaments et autres composés chimiques.

Ces analyses détaillées peuvent être consultées sur demande à l'administration communale.

- Analyses

Rappel : depuis le 1^{er} janvier 2020, les analyses sont effectuées par le laboratoire des Services industriels de la Ville de Lausanne. Référence est faite au rapport de gestion 2019, chiffre 8.1.2 (page 93).

Dès 2020, l'Office de la consommation (OFCO) effectue un contrôle supplémentaire 3 fois par année à des points différents du réseau de distribution.

- Sources des Planches

En 2020, nous avons continué à analyser la qualité de l'eau produite, afin de suivre l'évolution de la situation.

Des germes escherichia coli, enterococcus spp sont toujours présents, bien que leur quantité a diminué.

⁵ Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2020

8.1.3 Plan directeur communal de la distribution de l'eau (PDDE) du 26 mars 2001 (81.02)

8.1.3.1 Généralités

L'exploitation, le maintien, l'entretien et le développement du réseau d'eau potable et de ses équipements font l'objet d'une planification déterminée par un Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE). Notre commune est dotée d'un tel outil, qui a été approuvé en date du 26 mars 2001 par l'autorité cantonale de l'époque.

Il fournit un fil rouge à la commune sur les travaux d'entretien, de renouvellement et d'extension du réseau qui devraient être exécutés. Il définit également les procédures sécuritaires, en matière de défense incendie, de pénurie et de catastrophe.

Le PDDE est un outil de planification destiné en priorité à la Municipalité, mais également aux services cantonaux concernés, tels que l'Office de la consommation (OFCO) et l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA).

Ce document devrait être renouvelé tous les 20 ans ; comme il comporte une projection des investissements jusqu'à 2020, nous prévoyons de le mettre à jour en 2022-2023.

Le PDDE peut être consulté à l'administration communale.

8.1.3.2 Définition

C'est un document de planification pour le développement judicieux et économique des installations de distribution de l'eau d'une part et pour faciliter l'exploitation du réseau d'autre part.

Il définit les besoins d'évolution actuels et futurs du réseau ; il met en évidence des points qu'il faudrait corriger sur notre réseau et propose des solutions d'amélioration.

Il prévoit et propose les dispositions techniques, afin d'assurer la distribution de l'eau de toutes les zones légalisées.

Il définit également le concept de distribution de l'eau en temps de crise (étiage), de guerre, etc.

Il doit être évolutif, notamment en fonction de l'aménagement de notre territoire, des extensions du réseau, des modifications de routes et du développement de quartiers.

8.1.3.3 Contenu

Le PDDE contient tous les éléments pour nous aider dans les projets actuels et futurs, ainsi que les bases à respecter pour assurer la distribution de l'eau en tout temps.

Il se compose de :

- Schémas du réseau actuel et futur selon l'analyse d'amélioration.
- Divers documents sur les améliorations techniques que nous devrions effectuer.
- Prescriptions de mise aux normes du réseau et des ouvrages selon les exigences des autorités supérieures (cantonale et fédérale) et de l'ECA.
- Documents pour la distribution de l'eau en temps de crise.
- Prescription pour la constitution de la réserve légale incendie.

- Planification des priorités d'amélioration du réseau et de ses ouvrages, ainsi qu'estimation de leurs coûts.

8.1.3.4 Propositions du PDDE et bilan

- Le PDDE préconise un renouvellement des conduites de 600 à 700 mètres par année, ce qui correspondrait à un remplacement sur environ 50 ans.

La planification des canalisations devrait se faire en fonction de l'ancienneté. Nous observons cependant que certains tronçons sont sujets à des remplacements plus précoces ; il s'agit en particulier de ceux en fonte de la fin des années 1960, début des années 1980. Les fabricants admettent que les fontes utilisées à cette période étaient de qualité moindre et subissent une dégradation plus rapide.

- La planification des priorités d'amélioration du réseau et de ses ouvrages contenue dans le PDDE sert de fil rouge à notre plan des investissements.
- Nous effectuons aussi des travaux de renouvellement en fonction des opportunités, par exemple coordonnés avec ceux sur le réseau routier.

8.1.4 Etat et entretien du réseau (81.04.02 – 81.05.01/04)

8.1.4.1 Fuites

- Le relevé des détecteurs de fuites (Wagamet) deux fois par mois, de même que la lecture journalière des graphiques et quantités, nous permettent de suivre d'une façon plus précise les fluctuations sur le réseau, notamment les pertes dues à des fuites.
- Lors de contrôles au cours des relevés des compteurs, ainsi que lors du relevé des 59 détecteurs de fuites tous les quinze jours, nous avons décelé en 2020 :
 - 9 fuites sur le réseau communal
 - 1 fuite sur le réseau privé, annoncée au propriétaire pour réparation

Celles-ci sont détaillées sur le tableau annexé⁶ avec des illustrations photographiques de quelques-unes d'entre elles.

8.1.4.2 Compteurs

- En 2020, nous avons remplacé 40 compteurs en fin de vie ou défectueux.

La durée d'amortissement d'un compteur est d'environ 15 ans.

- Depuis 2020, nous avons pris l'option de remplacer les compteurs par un modèle de nouvelle génération électronique, qui permet d'effectuer des relevés à distance et de nous communiquer des anomalies (suspicion de fuite).

La technologie de ces compteurs rationalisera sensiblement la saisie des relevés pour le service des eaux et pour l'établissement des factures. En effet :

⁶ Tableau récapitulatif des fuites 2020

- Le relevé par le service des eaux s'effectuera à distance dans un rayon allant jusqu'à 400 mètres, ce qui évitera d'aller systématiquement dans les bâtiments. En outre, les données seront directement transmises sur une tablette ou un smartphone.
- La bourse communale pourra télécharger les données récoltées par le logiciel de traitement et les convertir sur le logiciel de facturation.

Or, avec les compteurs existants, toutes ces données sont saisies manuellement sous format papier par le service des eaux et par la bourse communale.

8.1.4.3 Bornes hydrantes

- Dès 2016, nous avons confié l'entretien annuel et la révision de notre parc d'hydrantes, composé de 181 unités, à une société spécialisée en la matière. C'est un contrat d'une durée de 5 ans, qui échoira en 2021.
- En 2020, 80 bornes hydrantes ont été contrôlées.

A l'issue de ce contrôle, 5 bornes hydrantes ont été remises en état.

Selon le rapport délivré, plusieurs autres bornes hydrantes devront en outre être remises en état ou remplacées à moyen terme.

8.1.4.4 Captages

- Une fois par année, nous effectuons un état des lieux et un nettoyage de nos captages et chambres de rassemblement. Ces travaux sont effectués par notre service des eaux. La cadence d'entretien est de 3 à 5 captages par année.
- En 2020, le service des eaux a désinfecté et nettoyé 19 captages entre août et octobre.

Le réservoir tampon de la Planie (chambre de rassemblement de 30 m², située au sud-ouest du refuge) a également été nettoyé et désinfecté.

Chambre de rassemblement de la Planie



Captage Renard + Nazareth



Captage Renard + Nazareth



La Capite : captage n° 15 + 16



La Capite : captage n° 17



8.1.4.5 Pompages

Suite à un contrôle de l'ECA pour la mise à jour des valeurs d'assurance, nous avons dû faire immatriculer au Registre foncier le puits de pompage du Publoz, situé au chemin de Geffry, sur la parcelle RF n° 257, en raison de sa surface.

Pour rappel, la station de pompage du Publoz à proprement dite est quant à elle située au chemin de Geffry, sur la parcelle RF n° 255.

8.1.5 Renouvellement de conduites et d'infrastructures (43.02 – 81.05.01)

8.1.5.1 Traversée de la localité de Mollie-Margot (43.02)

Référence est faite au chiffre 4.2.4.3 ci-dessus.

Le projet est présenté dans le préavis n° 05/2019 – Demande de crédit pour la réfection de la traversée routière de la localité de Mollie-Margot et le remplacement de services industriels. Au cours de sa séance du 24 juin 2019, le Conseil communal a accordé le crédit sollicité.

Au début de l'hiver 2020-2021, tous les fonds riverains ont été raccordés sur la nouvelle conduite d'eau potable. Les travaux se sont déroulés sans encombre majeur ; quelques petits imprévus, non décelables lors de l'étude, sont survenus, mais ils ne péjoreront pas le budget global de l'investissement.



8.1.5.2 Travaux divers (81.05.01)

- Chemin de la Ferme La Moillette : remplacement d'un tronçon de la conduite d'eau potable.
- Route de Pré la Pierre 8 : déplacement de la conduite communale d'eau potable sise sur la propriété privée et pose d'une conduite d'eau potable en attente, avec forage dirigé.

8.1.6 Réservoirs (81.05.03)

8.1.6.1 Réservoir de l'Erbenaz

- Rappel : en 2018, un appel d'offres a été adressé à 3 bureaux spécialisés, portant sur un mandat d'avant-projet pour la mise en conformité des 2 réservoirs de notre réseau, soit le réservoir de l'Erbenaz et le réservoir des Planches.

Un bureau d'ingénieurs a été choisi et mandaté pour cette étude.

- En 2019, le bureau d'ingénieurs a présenté 4 variantes pour la mise aux normes du réservoir de l'Erbenaz.

La Municipalité a retenu 2 d'entre elles, mais n'a pas encore définitivement arrêté son choix. Dans le cadre de sa réflexion, elle a visité l'ouvrage.

- En 2021, le projet définitif devrait aboutir et une demande de crédit présentée au Conseil communal.



8.1.6.2 Réservoir des Planches

- En 2020, les appels d'offres sur invitation, relatifs à la mise en conformité et à la reconstruction du réservoir ont été engagés et finalisés.
- Ainsi, la demande de crédit au Conseil communal, préavis n° 07/2020, a pu être établie sur soumissions rentrées.

Au cours de sa séance du 5 octobre 2020, le Conseil communal a accordé le crédit sollicité.

- L'enquête publique a lieu en mars 2021 et si tout va bien, les travaux débuteront vers mi-avril 2021.



8.1.7 Extension du réseau (81.05.02)

Il n'y a pas eu de travaux d'extension du réseau d'eau potable en 2020.

8.1.8 Matériel, machines et véhicule du service des eaux (41.05 – 81.05.01)

Durant l'année 2020, nous avons acquis ou remplacé le matériel suivant :

- Acquisition d'un turbidimètre portable.
- Acquisition d'une meuleuse d'angle.

9. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le rapport de gestion ;
Où le rapport de la Commission de gestion ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2020.

Au nom de la Municipalité de Savigny
La Syndique La Secrétaire
C. Weidmann Yenny I. Schori

Rapport adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 avril 2021.

ANNEXE N° 1

LISTE DES POSTES DE TRAVAIL AU 31 DECEMBRE 2020

SECTION	NOM	FONCTION	EFFECTIF	BUDGET	BUDGET	COMPTES	ATTRIBUTION	PART
			31.12.2020	2021	2020	2019	2020	
Administration générale	Blanc J.	Organiste	1	TPV	TPV	TPV	580 Temples et cultes	100
	Feijoo C.	Secrétaire	1	70	70	70	110 Administration	90
							322 Refuge forestier	5
							357 Salle de spectacles	5
	Goyi I.	Secrétaire (dès le 01.10.2020)	1	70			110 Administration	65
							410 Service technique	35
	Jufer I. Kupferschmid F.	Secrétaire (jusqu'au 31.10.2020) Secrétaire (dès le 22.10.2020)	1	50	60	60	110 Administration	50
						322 Refuge forestier	10	
						357 Salle de spectacles	40	
Libal L.	Préposée de l'Office de la population	1	80	80	80	110 Administration	98	
						190 Informatique	2	
Pasche F. Schori I.	Secrétaire (jusqu'au 31.08.2020) Secrétaire municipale	1	80	80	80	110 Administration	100	
Aff. culturelles et loisirs	Perreten S.	Assistante de bibliothèque	1	45	45	45	152 Bibliothèque	100
	Vermot F.	Bibliothécaire responsable	1	60	60	60	152 Bibliothèque	100
Bâtiments	Cordey P.	Concierge	1	100	100	100	353 Groupe scolaire	88
							357 Salle de spectacles	12
	Lazic D.	Concierge	1	100	100	100	350 Maison de commune	60
							353 Groupe scolaire	40
	Lazic S.	Concierge principal	1	100	100	100	322 Refuge forestier	6
							352 Collège de Savigny	10
							353 Groupe scolaire	20
							354 Collège du Jorat	7
							357 Salle de spectacles	57
	Mandelli M. Romao Camilo C. Silva C.	Concierge (jusqu'au 31.01.2020) Concierge (jusqu'au 30.04.2020) Concierge (dès le 01.02.2020)	1	100	100	100	152 Bibliothèque	15
							170 Sports	17
							322 Refuge forestier	17
							351 Agora	4
						353 Groupe scolaire	37	
						357 Salle de spectacles	5	
						531 Service psychopédagogique	5	
Thonney P.	Concierge (dès le 01.07.2020)	1	100			350 Maison de commune	11	
						352 Collège de Savigny	7	
						357 Salle de spectacles	77	
						580 Temples et cultes	5	

SECTION	NOM	FONCTION	EFFECTIF	BUDGET	BUDGET	COMPTES	ATTRIBUTION	PART	
			31.12.2020	2021	2020	2019	2020		
Eaux	Ganière D.	Resp. du service des eaux (dès le 01.05.2020)	1	100			460 Réseau égouts 810 Service des eaux	60 40	
	Sanchez Giraldez J.	Ouvrier	1	100	100	100	460 Réseau égouts 810 Service des eaux	60 40	
	Schaer C.	Resp. du service des eaux (jusqu'au 31.05.2020)			100	100			
Finances	Ehrbar C.	Aide-comptable	1	100	100	100	110 Administration 190 Informatique 322 Refuge forestier 357 Salle de spectacles 410 Service technique	80 2 5 10 3	
	Pasche B.	Boursier communal	1	100	100	100	110 Administration 190 Informatique	90 10	
Service technique	Vaccarello M.	Technicien communal	1	100	100	100	410 Service technique 420 Aménagement du territoire	80 20	
Travaux	Anken S.	Ouvrier (dès le 01.08.2020)	1	100	100		431 Réseau routier 181 Abribus Claie-aux-Moines 460 Réseau égouts 810 Service des eaux	82 8 5 5	
	Cornut J.	Responsable de la déchetterie et huissier suppléant	1	100	100	100	450 Déchets	100	
	Feusi C.	Responsable du service de la voirie et huissier	1	100	100	100	101 Conseil communal	10	
	Gutmann M.		Responsable des espaces verts (dès le 01.07.2020)	1	100			431 Réseau routier	83
								640 Inhumations	7
								440 Entretien parcs, promenades	100
	Lavanchy F.		Ouvrier	1	100	100	100	431 Réseau routier	82
460 Réseau égouts								5	
Marques P.		Ouvrier	1	100	100	100	810 Service des eaux	5	
							450 Déchets	8	
							431 Réseau routier	92	
							181 Abribus Claie-aux-Moines	2	
							431 Réseau routier	90	
							440 Entretien parcs, promenades	8	
Totaux	Rapport à 100% sans les TPV			20.6	19.6	17.7	= ETP (équivalent temps plein)		
Totaux	Nombre de postes (personnes) = effectif			24	24	24			

Remarques

1. TPV = temps partiel variable
2. Les colonnes "Budget" et "Comptes" indiquent la durée de travail
3. La colonne "Part" est la répartition de la durée du travail

ANNEXE N° 2

RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DU GARDE FORESTIER



Rapport d'activités 2020

EXPLOITATION DES BOIS

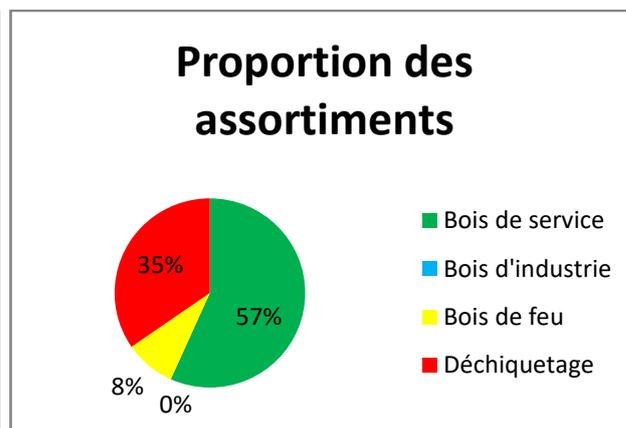
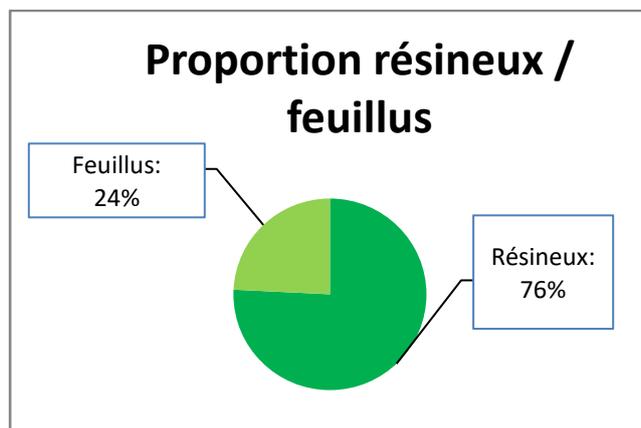
Martelage

Lieu-dit / N° de chantier	Intervention	Résineux		Feuillus		Total	
		Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Tiges	Vol.
2020C152CHA-38	Exploitation chablis	31.80	11.00			11.00	31.80
Ch. de Nazareth	Eclaircie perchis	140.00		80.00			220.00
Ch. de la Taborne	Réalisation	196.70	81.00	9.90	16.00	97.00	206.60
Bois de Nialin	Réalisation	162.80	73.00	56.70	31.00	104.00	219.50
Ch. des Aqueducs	Mise en lumière	193.90	85.00	2.20	2.00	88.00	196.10
Parking des Aqueducs	Eclaircie normale	78.00	64.00	138.90	239.00	303.00	216.90
Ch. du Gresaley	Mise en lumière	112.40	54.00			54.00	112.40
2020C152CHA-80	Exploitation chablis	74.90	35.00	11.20	6.00	41.00	86.10
2020C152CHA-80-2	Exploitation chablis	46.10	25.00			25.00	46.10
Totaux						723.00	1'335.50

Produits

La totalité* des coupes exploitées durant l'année 2020 ont produit les assortiments suivants :
*(comprend : les exploitations manuelles, les exploitations mécanisées et les chablis)

– Bois de service	822.00	
– Bois d'industrie	0.00	
– Déchiquetage	<u>276.00</u>	
Résineux (en m³)		1098.00
– Bois de service	0.00	
– Bois de feu	125.00	
– Déchiquetage	<u>226.00</u>	
Feuillus (en m³)		351.00
Total exploitation reconnue		1449.00





Chablis

Environ 160 m³ de chablis ont été exploités durant l'été 2020 ; la principale cause est l'attaque des bostryches due à la sécheresse de 2018, 2019 et 2020.

Exploitations mécanisées

Une éclaircie d'une surface de 2.2 hectares pour un volume d'environ 220 m³ a été martelée au chemin de Nazareth.

Cette exploitation mécanisée a été réalisée par Métraux Entreprise Forestière Sàrl ; elle a produit un volume de 236 m³ de bois. Ce volume ne rentre pas dans les recettes de la commune, étant donné que c'est un contrat « bois contre travail ».

PLANTATIONS

Printemps 2020 : plantation de 380 plants de sapins de Douglas (avec protection contre le gibier) et 180 hêtres à Combafou et à la Séchaude.

Automne 2020 : plantation de 980 épicéas aux chemins du Gresaley et de Mézières.

Il a été remplacé 150 plants dans les jeunes plantations des années précédentes.

FAUCHAGE

Les travaux de fauchage ont été effectués sur douze parcelles pour une surface de 4 hectares.

SOINS CULTURAUX

Les soins culturaux ont été faits sur quatre parcelles pour une surface totale de 5 hectares.

ENTRETIEN DES CHEMINS

Les travaux habituels de fauchage ont été effectués aux bords des chemins, notamment pour favoriser l'évacuation des eaux.

Trois entrées et sorties d'aqueducs ont été refaites par Métraux Entreprise Forestière Sàrl. Ces constructions en bois sont faites en robinier faux-acacia et châtaignier, ces essences étant très résistantes à la pourriture.



SUBVENTIONS

– Soins aux jeunes peuplements (RPT 2020-2024) :	CHF	24'548.85
– Remboursement de l'impôt sur le carburant :	CHF	1'007.30
– Exploitation de chablis en forêt de production :	CHF	1'855.85
– Fauchage en forêt protectrice :	CHF	240.00
– Protection gibier :	CHF	800.00

DIVERS

- L'entretien des diverses places de pique-niques et des layons permanents à usage piétonnier a été effectué afin de les pérenniser.
- La forêt a comme habituellement, fourni les branches nécessaires aux couvertures de massifs, les sapins et décorations de Noël.
- La révision du plan de gestion pour triage le 51 est terminée. La version définitive a été transmise aux communes en février 2021 pour signature.

Lutry, le 23 février 2021

Carrel Alexis, Garde forestier du triage 51 Savigny-Lutry

ANNEXE N° 3

RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE LA BIBLIOTHEQUE DE SAVIGNY-FOREL



RAPPORT D'ACTIVITES 2020 **DE LA BIBLIOTHEQUE DE SAVIGNY-FOREL**

- **En préambule**

La situation sanitaire liée au Covid 19 a fortement impacté le personnel de la BSF et les lecteurs, d'une part par la fermeture du premier trimestre et par les mesures très strictes et limitatives lors de la réouverture du 7 mai 2020.

Le travail a parfois pris des teintes bien différentes de la pratique habituelle mais le personnel de la BSF et la bibliothécaire de l'EPS du Jorat ont tout mis en œuvre pour offrir le meilleur service possible aux lecteurs du secteur public et du secteur scolaire.

- **Nos lecteurs**

Pour rappel :

La BSF étant maintenant liée à un réseau, il est difficile de comptabiliser exactement nos lecteurs.

En effet, un lecteur inscrit dans Renouvaud par une autre bibliothèque mais fréquentant régulièrement la BSF n'est pas comptabilisé comme étant notre lecteur. C'est le cas des lecteurs inscrits à la BCU (bibliothèque cantonale et universitaire), dans les différents instituts universitaires (HEP pour les enseignants), les élèves de Savigny et de Forel enclassés à Mézières ou tout jeune lecteur fréquentant la bibliothèque publique mais enclassé dans un autre établissement (notamment ceux de Vers-Chez-Les Blanc, Oron et Puidoux) : ils n'apparaîtront jamais comme lecteurs de la BSF quand bien même ils y viendraient chaque semaine.

Il est donc impossible dès à présent de fournir des statistiques de lecteurs de la même manière que dans les rapports de gestion précédents.

- **Horaire d'ouverture publique (Service du prêt)**

Mardi	16h.-18h.
Mercredi	14h.-19h.
Jeudi	14h.-19h.

Une boîte sécurisée de retour des livres permet la restitution des documents en dehors des heures de prêt.

10 documents sont autorisés pour une durée de 4 semaines (20 documents pendant les vacances) pour chaque lecteur, quel que soit l'âge.

Pour les lecteurs à partir de 12 ans, 10 dvd sont autorisés en plus des documents. Les anciens numéros des revues (14 titres) sont empruntables en plus des documents et des DVD.

Le personnel assure le prêt des documents, le rangement lors de leur retour et le renseignement au lecteur.

• **Activités du personnel**

Le service public est assuré par la bibliothécaire (60%) et son assistante (15%).

Hors service de prêt, le personnel travaille sur

- Le suivi des collections, choix et achats des documents.
- Le catalogage, indexation matière et CDU (classification décimale universelle).
- L'équipement des documents pour le prêt et les réparations
- L'élimination des documents obsolètes ou trop abimés
- L'animation et mise en valeur des collections

Un partenariat avec la plateforme numérique E-bibliomedia a été mis en place, afin d'offrir aux lecteurs une collection de plus de 7000 livres numériques et audio. L'offre a été appréciée mais les questions techniques de chargement ont parfois été complexes à résoudre.

Dans le dernier trimestre, la bibliothécaire s'est attelé à la création du nouveau site web de la BSF : recherche de concepteur, étude des devis, travail avec le créateur du site puis recherche des images et création des textes. Le site sera fonctionnel en janvier 2021.

La bibliothécaire a participé aux réunions professionnelles virtuelles, notamment celles du réseau Renouveau (Tables rondes et formations) et de Bibliomedia (réseau E-bibliomedia).

Elle a également collaboré aux journaux « Le Savignolan » et « Vivre à Forel ».

Comme dans de nombreux lieux culturels, le personnel a dû contrôler le respect de gestes barrières et du port du masque, activité indispensable mais ô combien chronophage.

Le personnel a aussi assumé la désinfection de tous les documents lors du retour en masse du mois de mai, selon les normes sanitaires de l'OFSP. Environ 3500 documents ont ainsi été traités (couverture plastifiée) puis mis en quarantaine (pour le papier).

- **Animations publiques**

Toutes les animations prévues en 2020 ont été annulées en raison de la pandémie de Covid 19.

- **La bibliothèque en chiffres au 31 décembre 2020**

- 21523 documents à disposition des lecteurs
- 1066 lecteurs actifs inscrits uniquement à la BSF (voir paragraphe « nos lecteurs »)
- 22'277 documents prêtés malgré la fermeture et les restrictions d'entrée dans la bibliothèque !

- **Et maintenant...**

A l'image de 2020, les conditions sanitaires dicteront ouvertures/fermetures, service au public et animations en 2021.

Le site Web de la bibliothèque est en fin de chantier et nous permettra d'atteindre plus facilement et plus rapidement notre lectorat pour un meilleur service en ces temps chahutés.

Savigny, le 20 février 2021

Françoise Vermot
Bibliothécaire

ANNEXE N° 4

TABLEAU DES COMPTAGES D'EAU DE 2015 A 2020



COMMUNE DE SAVIGNY

TABLEAU DES COMPTAGES D'EAU de 2015 à 2020

Années		2015	2016	2017	2018	2019	2020
Relevé des pompages (m ³)	La Planie	155 760	219 391	139 940	156 628	165 198	166 675
	Le Publoz	17 794	25 653	15 040	25 821	19 007	36 999
	Les Planches	56 585	70 539	55 645	51 260	64 266	58 299
	<i>Total</i>	230 139	315 583	210 625	233 709	248 471	261 973
	Le Grenet		0	0	0	0	0
	Lausanne	167 584	58 858	174 267	155 970	169 848	124 218
	<i>Total</i>	167 584	58 858	174 267	155 970	169 848	124 218
Total relevé des pompages + achats d'eau		397 723	374 441	384 892	389 679	418 319	386 191
Relevé des compteurs (m ³)	Abonnés locaux	297 550	298 124	302 920	307 899	302 894	290 267
	Abonnés hors commune	24 880	5 610	28 902	29 902	40 363	25 722
	Consommations communales	26 387	26 107	20 536	23 137	29 590	15 934
	Consommations diverses	3 050	1 568	1 360	1 160	4 535	3 367
	Fuites expliquées	13 220	10 222	3 600	4 395	4 350	7 400
	<i>Total</i>	365 087	341 631	357 318	366 493	381 732	342 690
Différence entre relevé des pompages + achats d'eau et relevé des compteurs		32 636	32 810	27 574	23 186	36 587	43 501
Différence exprimée en %		8.21%	8.76%	7.16%	5.95%	8.75%	11.26%

ANNEXE N° 5

INFORMATION SUR LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2020



COMMUNE DE SAVIGNY

Rte de Mollie-Margot 4 - 1073 Savigny
Tél. 021 781 07 30 - Fax 021 781 07 31

Eau de boisson distribuée sur le territoire communal Information 2020

L'article 5 de l'Ordonnance du DFI (Département fédéral de l'intérieur) sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD – RS 817.022.11), en application de l'Ordonnance du 16 décembre 2016 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIU – RS 817.02), stipule que les distributeurs d'eau potable doivent fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau.

Pour se conformer à cette disposition, la Municipalité de Savigny communique ci-après les informations relatives à la qualité de l'eau potable distribuée par ses services en 2020.

Nombre d'habitants approvisionnés

Environ 3'348.

Réseau de distribution

Le réseau de distribution de la commune est divisé en deux parties, dont l'origine résulte du développement du village :

- Réseau supérieur (Mollie-Margot et la Claise-aux-Moines), alimenté par le réservoir de l'Erbenaz
- Réseau inférieur (centre du village), alimenté par le réservoir des Planches

Les deux réseaux sont reliés entre eux à plusieurs endroits, afin d'assurer une bonne distribution.

De fait, l'eau de boisson est donc constituée d'un mélange des différentes provenances. C'est pourquoi, les valeurs d'analyse, prises en tête de réseau, peuvent être différentes de celles prises en milieu ou en fin de réseau.

Provenance

- Sources communales : 23 captages répartis dans les Bois du Grand Jorat } 67.84%
- Eau achetée à la Ville de Lausanne (prise située à Vers-chez-les-Blanc) } 32.16%

Traitement de l'eau

- *Eau de source des captages des Bois du Grand Jorat :*
Désinfectée par chloration régulière au moyen d'une pompe doseuse
- *Eau achetée à la Ville de Lausanne :*
Traitement assuré par le distributeur (filtration et chloration)

Nombre de contrôles *

- 3 séries d'analyses bactériologiques par an en 6 points de prélèvements (3 points dans le réseau inférieur et 3 points dans le réseau supérieur), totalisant 18 échantillons.
- 3 analyses chimiques et microbiologiques sur les réseaux inférieur et supérieur.

* Des analyses supplémentaires peuvent être faites dans le cadre de l'autocontrôle et selon les situations.



Qualité bactériologique

Désignation des échantillons		Germes aérobies minimum	Germes aérobies maximum (max. 300)
STEP de Pra Charbon	(robinet cuisine, réseau inférieur)	0	2
Ferme Le Chalet Blanc	(réseau inférieur)	0	32
Réservoir des Planches	(arrivée source : eau brute et réseau inférieur)	0	10
Réservoir de l'Erbenaz	(arrivée source, réseau supérieur)	0	9
Pompage du Publoz	(arrivée puits, réseau supérieur)	0	7
Abribus de la Claie-aux-Moines	(WC, réseau supérieur)	0	1

Qualité chimique et microbiologique

	Unité	Remarques	Valeurs minimum	Valeurs maximum
Température moyenne	°C		2.60	16
pH		Norme 6.8 – 9.5	6.96	7.89

	Unité	Remarques	Valeurs
Dureté totale (centre du village)	°F	Eau douce	25.1
Dureté totale (Mollie-Margot)	°F	Eau douce	12.6
Dureté totale (Claie-aux-Moines)	°F	Eau douce	20.65
Teneur en nitrates (centre du village)	mg/l	Valeur limite de tolérance : 40 mg/l	8.3
Teneur en nitrates (Mollie-Margot)	mg/l	Valeur limite de tolérance : 40 mg/l	3.97
Teneur en nitrates (Claie-aux-Moines)	mg/l	Valeur limite de tolérance : 40 mg/l	5.9

L'avantage de notre commune est que la grande majorité de ses captages se situe en forêt, ce qui nous procure une eau pauvre en nitrates.

Autres informations

- Dès septembre 2009, l'eau de la station de pompage de la Planie est chlorée.
- Le service des eaux applique le système de l'assurance qualité « autocontrôle » depuis 2003.
- Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Municipalité de Savigny.

Savigny, avril 2021

Municipalité de Savigny

ANNEXE N° 6

TABLEAU RECAPITULATIF DES FUITES 2020



COMMUNE DE SAVIGNY

RECAPITULATION DES FUITES 2020

N°	Date	Situation	Remarque	Perte estimative	Indentification sur le plan	Date de réparation
1	2020-01-13	Chemins de la Verne et de la Porat	Trou 10 mm env. sur coude galvanisé à la sortie de la vanne privée	1500.00	oui	2020-01-13
2	2020-01-18	Route de Pierre-Ozaire 36	Fissure sur conduite en fonte DN100, pose Repaflex	120.00	oui	2020-01-18
3	2020-02-01	Chemin de la Séchaude 1	Fissure sur conduite en fonte DN125, pose Repaflex	180.00	oui	2020-02-01
4	2020-03-02	Route du Jorat	Trou sur conduite en fonte DN150, pose Repaflex	500.00	oui	2020-03-02
5	2020-03-24	Route des Miguettes 24	Trou sur conduite en fonte DN125, pose Repaflex	100.00	oui	2020-03-24
6	2020-06-14	Route de Mollie-Margot 3-5 (place des bus scolaires)	Trou sur le "T", conduite en fonte DN150, alimentation	1 000.00	oui	2020-06-18
7	2020-06-15	Route du Martinet d'En Bas	Trous (2) sur conduite en fonte DN125, pose Repaflex	200.00	oui	2020-06-15
8	2020-08-07	Route de Lutry	Trous (2) sur conduite en fonte DN125, pose Repaflex	50.00	oui	2020-08-07
9	2020-08-13	Route de la Goille 31	Fuite privée	40.00	oui	2020-08-20
10	2020-11-27	Route de Pierre-Ozaire 36	Fissure sur conduite en fonte DN100, pose Repaflex	50.00	oui	2020-11-27
				3 740.00		



Chemins de la Verne et de la Porat



Route de Pierre-Ozaire 36





Chemin de la Séchaude 1



Route du Jorat





Route des Miquettes 24



Route du Martinet d'En Bas

